



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2016

Ordre du jour

AFFAIRES FINANCIERES

- Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016

AFFAIRES CULTURELLES

- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Commune / OSCD (2016-2018)

URBANISME – TRAVAUX – AGRICULTURE

- Droit de Prémption Urbain : Actualisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire, suite au transfert de compétence à la CARENE du Plan Local d'Urbanisme emportant transfert de compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain
- Hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF – Convention entre la Ville de DONGES et GrDF
- Approbation de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement du réaménagement de la rue d'Aquitaine et ses accessoires sur la résidence la Souchais à DONGES

DIVERS

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Compte rendu

L'an deux mille seize, le onze février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois février deux mille seize, sous la présidence de Monsieur Louis OUISSE, Maire-Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 20

Messieurs CHENEAU François - OUISSE Louis - KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée - Monsieur PONTACQ Patrick - Mesdames BRULE Nathalie – OLIVEIRA Angélique - Monsieur RIAUD Didier - Madame DELALANDE Claire – Messieurs ROULET Jean-Paul - GIRARDEAU Alain - SALIOT Rémi - NICOLLET Jean-Marc - BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain - Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoirs : 7

Monsieur LE ROUX Jean-Pierre (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)
Madame AUFFRET Anne (procuration à Madame CHENEAU François)
Monsieur HAUGOU Thomas (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)
Madame POTEREAU Laury (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)
Madame LECAMP Yveline (procuration à Monsieur KLEIN Rémy)
Monsieur RIOT Michelle (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

ETAIENT EXCUSEES : 2

Madame ARDEOIS Martine
Madame SALMON Sandrine

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi SALIOT

Monsieur le Maire

Suite à l'appel, Monsieur le Maire propose d'examiner le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2015. Y a-t'il des observations ?

Pas d'observation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il été saisi d'une observation par Angélique OLIVEIRA qui n'était pas présente lors de cette réunion, qui porte sur la délibération relative à l'approbation du régime indemnitaire. Elle précise qu'elle n'avait pas d'avis décisif sur le sujet et qu'en l'occurrence elle s'abstenait.

Si vous êtes d'accord, ce sera acté au procès-verbal.

En tenant compte de cette correction, le compte rendu du 10 décembre 2015 est **ADOPTÉ**.

Nous allons tout de suite aborder le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour qui est le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Délibération n° 1
Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants en vertu de l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Il fournit des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale et permet de discuter des orientations budgétaires qui seront retenues dans le budget primitif. Il est présenté sous forme d'une note comparative des exercices passés et d'une analyse synthétique permettant de dégager des grandes orientations pour l'exercice futur.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2016 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe pour les budgets suivants :

- Budget général,
- Budget annexe du Centre d'accueil des travailleurs en déplacement "Les Tainières".

La commission des Finances, réunie le 4 février dernier a émis un avis favorable à ces orientations budgétaires pour 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Chaque année, ce débat a lieu à cette période de l'année, au mois de février. C'est toujours un élément important de la procédure budgétaire de la commune de l'examen de notre situation financière.

C'est l'occasion de faire une rétrospective sur les évolutions sur une plus longue période que l'exercice en cours, sur plusieurs années, pour voir les grandes tendances et leurs évolutions et en même temps de discuter, de délibérer sur les grandes orientations que l'on doit retenir en partant des contraintes de l'existant et des grandes tendances qui se concrétiseront lors du vote du budget le mois prochain.

Ce débat d'orientation budgétaire sera l'occasion pour chaque groupe d'élus d'exprimer le résultat de ses travaux et de ses analyses, sur les éléments communiqués qui sont à disposition de tous, et je n'en doute pas, de formuler des propositions constructives face aux difficultés que nous rencontrons.

Ce débat d'orientation fait l'objet d'un rapport que vous avez eu en annexe dans vos dossiers et qui comporte 6 chapitres essentiels.

Tout d'abord, le point sur la situation financière de DONGES. C'est la rétrospective depuis le passé. Ensuite, le contexte national, la stratégie financière proposée dont nous allons débattre, les orientations budgétaires qui en résulteront, les projets nouveaux en termes d'investissements et enfin un focus sur le budget annexe du camping et comme vous le savez, c'est un budget séparé.

S'agissant de la situation financière de la Ville, un certain nombre de chiffres vous ont été communiqués, ce qui permet de voir quelles sont les tendances et quelles sont les évolutions, notamment les évolutions entre 2015 et 2014,

Vous avez un tableau général qui présente l'évolution des recettes et des dépenses par rapport à 2008. Vous voyez que l'évolution des dépenses qui, à partir de 2011, dépassait l'évolution des recettes, c'est-à-dire que nous dépensions plus que la hausse des recettes. Cela voulait dire qu'effectivement, nous ne pouvions pas continuer longtemps à ce rythme-là, puisque comme indiqué entre 2008 et 2014, les dépenses courantes progressaient de 4,3 % par an, ce qui fait sur la période 29 %, alors que les recettes ne progressaient que de 3,4 % par an, cela en raison des hausses d'impôts, ce qui faisait que les recettes progressaient seulement de 22 %, malgré les hausses d'impôts. On avait un effet « ciseau » qui expliquait avec la hausse de la dette la dégradation de la capacité d'investissement de la commune.

Grande nouveauté en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont pour la première fois diminué, ce qui est une grande nouveauté à DONGES.

Ce n'est pas facile, je peux vous assurer que c'est un combat quotidien. Ce n'est pas une situation facile à gérer quand on est aux responsabilités, mais néanmoins c'est une obligation absolue, compte tenu du contexte local et national que vous connaissez et nous avons engagé cette nouvelle tendance avec une diminution que vous voyez au niveau de nos dépenses.

Je vais vous indiquer dans le détail avant les recettes.

Concernant les recettes, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition en 2015 ainsi qu'en 2014. Effectivement, les recettes fiscales ont évolué uniquement par les nouvelles constructions qui génèrent de nouvelles bases, et la revalorisation des bases d'imposition qui est faite chaque année par les services de l'État.

Ce qui a changé, ce sont les reversements assurés par la CARENE, puisqu'un nouveau pacte de solidarité s'est mis en place entre la CARENE et les communes-membres dans une délibération de juin 2014, qui garantit 3 enveloppes de dotation de solidarité communautaire pour la période 2014-2020 :

- L'enveloppe historique qui est figée ;
- Une nouvelle enveloppe qui a été rajoutée fixe, selon des critères de solidarité ;
- une enveloppe variable, qui est établie en fonction de la contribution de droit commun, qu'on nous demande, à nous communes, pour participer au fonds de péréquation : le fameux FPIC et cette contribution n'est connue qu'en juin, lors de la notification du coefficient d'intégration fiscal de la CARENE par les services de l'État.

Vous avez dû voir les d'observations qui ont été faites par le Président de la CARENE sur le FPIC, sur les prélèvements importants qu'il impose à la CARENE et aux communes adhérentes de la CARENE, dont nous faisons partie. Cette péréquation, fait de la CARENE un des premiers contributeurs de FRANCE à la péréquation. Cela veut dire qu'on considère que la CARENE est un territoire « riche », qui doit verser beaucoup pour d'autres territoires qui sont considérés comme pauvres. Il n'empêche que sur ce territoire riche, il y a beaucoup de pauvreté.

Ce FPIC fait l'objet d'une enveloppe variable de DSC qui vient compenser l'impact de ces nouveaux prélèvements.

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle, montant qui est figé depuis la création de la CARENE, est identique à celui de 2015, soit 3 933 268 €, du fait qu'il n'y a pas eu de transfert de compétences en 2015.

Je rappelle, pour ceux qui ne sont pas des spécialistes, (c'est un peu compliqué), qu'à chaque nouveau transfert de compétences, de la commune vers l'intercommunalité, c'est l'intercommunalité qui prend en charge les dépenses du service qui, autrefois étaient communales, mais en contrepartie, l'intercommunalité va déduire de l'attribution de compensation le montant estimé de ce que l'on payait lorsque le service était communal.

Un transfert de compétences ne génère pas plus de recettes pour la commune, puisqu'on vient lui prélever ce qu'elle payait avant pour le service transféré. La commune y gagne à moyen terme et à long terme, lorsque les dépenses du service transféré augmentent plus vite que les autres dépenses communales, ce qui présente

un intérêt. En dehors de ce cas, le transfert de compétences ne génère pas d'amélioration de la gestion de la commune.

Ce montant d'attribution de compensation n'a pas bougé en 2015.

Ensuite, la dotation forfaitaire, la DGF, qui est versée par l'Etat : je pense que tout le monde dans cette salle a entendu parler de la réforme des finances locales, de la suppression par l'Etat des dotations aux collectivités, la réduction à « la hache » des dotations aux collectivités, situation qui met un grand nombre de communes de FRANCE en état proche de la cessation de paiement pour beaucoup de petites communes.

Vous voyez dans la presse qu'un certain nombre de petites communes fusionnent parce que l'État a trouvé une « carotte ». Lorsque des communes fusionnent, on ne supprime pas les dotations, on leur maintient les dotations, à condition qu'elles se rapprochent les unes des autres pour créer une nouvelle commune.

Pour cette raison, vous voyez que même dans notre département, pas dans le territoire de la CARENE, mais dans le département, plusieurs communes ont fusionné, afin d'éviter pour l'instant, la perte des dotations, parce qu'en fusionnant, on leur garantit provisoirement le maintien des dotations de l'Etat. Qu'en ira-t-il dans le futur ? Dans le futur, les communes auront fusionné et il n'y aura peut être plus dotations pour elles... C'est la situation nationale.

Vous en voyez la traduction dans le tableau de la dotation forfaitaire qui est dans les rapports, puisque la DGF dont bénéficiait la commune de DONGES en 2008, était de 606 710 €. Elle avait augmenté jusqu'en 2013, elle était de 686 435 € et en 2015 de 443 807 €. Elle a donc baissé de 60 000 € en 2014, de 182 536 € en 2015. Elle va baisser de 182 536 € en 2016 et de 182 536 € en 2017.

Lorsque nous percevions de l'Etat 686 435 € en 2013, l'année prochaine, nous percevrons 78 735 €. Nous aurons perdu 607 700 € dans notre budget, ce qui fait une diminution de **87,43 %**.

Je pense que les chiffres se passent de commentaires.

Au niveau de la fiscalité, en 2014 et 2015, les taux n'ont pas évolué. Sur la rétrospective, entre 2008 et 2013, les taux de taxe d'habitation avaient augmenté de **15 %**. Les taux de taxe sur le foncier bâti entre 2008 et 2013, avaient augmenté de **32 %** et la taxe sur le foncier non bâti de **15 %**. Là aussi, il n'y a pas de commentaires à faire.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est la grande nouveauté que je vous ai annoncée tout à l'heure. Ces dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1,61 % en 2015 ; de 9 827 332 € en 2014 et 9 669 219 € en 2015.

Les charges à caractère général, donc les fluides (eau, énergie, électricité, combustibles et carburants) ont diminué de 3,13 % au chapitre 011.

Au chapitre 012, les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de 2,05 %.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante (dont la subvention à l'OSCD), on a une diminution de 7,05 %.

Au chapitre 66, les charges financières ont diminué de 13,05 %.

Les charges exceptionnelles, qui ne sont pas vraiment représentatives, ont augmenté de 75,83 %

Les atténuations de produits (prélèvement au titre du FPIC) ont augmenté de 37,29 %.

S'agissant des charges de personnel, vous voyez qu'elles augmentaient entre 2008 et 2014 à un rythme de **4,77 %** par an et pour 2015, elles ont augmenté de 2,05 %. Nous avons diminué la hausse de plus de la moitié largement. Nous n'avons pas pu la diminuer davantage puisqu'il n'y a pas eu de départ à la retraite lors de l'exercice précédent qui seul, permet de diminuer durablement (en ne remplaçant pas tous les départs à la retraite) les charges de personnel.

Les charges de personnel, vu que les autres charges de fonctionnement ont diminué, leur proportion dans les dépenses de fonctionnement a augmenté. Cela ne veut pas dire que c'est une augmentation des charges de personnel, c'est qu'elles n'ont pas diminué alors que les autres ont fortement diminué.

Le ratio des charges de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement est passé de 55,2% à 57,3 % en raison de la baisse des autres charges générales et externes qui passent de 44,8 % à 42,7 % des dépenses réelles de 2014 et 2015 tandis que les intérêts de la dette passent de 4,7 % à 4,2 % des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2015.

J'insiste à nouveau sur la grande difficulté qu'il y a eu, mais le résultat est là.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué pour la première fois depuis extrêmement longtemps, je pense, en 2015.

Sur l'évolution de l'épargne, vous avez un graphique qui permet de montrer les tendances.

Vous avez l'épargne brute, en bleu, et l'épargne nette, en marron. La hausse de l'endettement, la hausse des recettes, la hausse des dépenses de plus de 4 % par an, a fait que l'épargne brute a diminué et que l'épargne nette a baissé encore plus, puisque l'épargne nette, c'est après déduction du capital de l'annuité en capital de la dette.

On s'est retrouvé en 2014 avec une épargne nette qui était négative, donc situation extrêmement préoccupante liée à la hausse de l'annuité en capital de la dette entre 2013 et 2014, puisqu'il y a eu un emprunt qui a été souscrit dans les derniers jours de l'année 2013 et qui a commencé à être remboursé dès l'année 2014...

Voilà la situation au niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette.

On est passé au niveau de l'épargne nette de 675 000 € en 2008, cela veut dire concrètement qu'en 2008, après avoir remboursé les emprunts en capital, il restait 675 000 € pour financer des investissements sans faire de dettes. En 2013, il restait 32 000 € pour financer des investissements sans faire de dette...

L'évolution de ces courbes montre bien que les capacités d'investissement de la commune s'étaient très fortement réduites, ce qui a conduit à financer exclusivement les investissements par de l'emprunt, dont nous supportons aujourd'hui la charge à hauteur d'environ 900 000 € par an. Voilà pour l'évolution de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement, évidemment dans ce contexte difficile, ont fortement réduit. Elles étaient de 2 968 000 en 2008 ; en 2011, de 3 267 000€ ; en 2013, de 6 000 000 d'euros. Evidemment, en 2014, nous sommes redescendus à 2 400 000 € et en 2015 nous sommes à 985 254 €.

Comme vous le voyez, puisque nous ne pouvons pas aggraver l'endettement et que nous n'avons pas de capacité d'autofinancement saine, les investissements sont réduits : c'est de la gestion.

Je pense que chacun peut le comprendre, ce n'est pas une question de spécialistes.

Les ratios d'endettement sont très importants puisqu'ils sont très surveillés par l'Etat (puisque que nous sommes toujours dans le réseau d'alerte des collectivités en difficultés et que les banques surveillent également beaucoup ces capacités de désendettement). La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité financière exprimé en années qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute, celle-ci constituant la principale source de remboursement.

Au 31 décembre 2015, nous avons une dette qui a baissé, puisqu'aujourd'hui, nous sommes, en 2016, à **10 782 292 €** d'encours.

Au 1^{er} janvier 2008, la dette était de 6 108 676,60 €. Elle est passée en 2013 à 9 739 000 € et entre 2013 et 2014, elle est passée à 12 057 887,42 €, ce qui fait une hausse en moyenne par an de 12 % de hausse de la dette chaque année.

Entre 2015 et 2014, moins 6,49 % et au 1^{er} janvier 2015, nous étions déjà à 11 275 755 €, donc moins 6,49 % et au 31 décembre 2015 nous sommes à 10 782 291 € ; nous avons donc diminué la dette de 10 % en 2 ans et quand je dis cela, je ne suis pas spécialement heureux car il y a beaucoup d'investissements qui sont indispensables, de gros entretien de bâtiments, de patrimoine, d'adaptation de la commune à l'arrivée de populations nouvelles, beaucoup d'équipements indispensables à la Ville qui n'ont pas pu être réalisés en raison de cette contrainte et de cette nécessité de désendetter la Ville.

Nous voyons bien que les efforts sont très grands, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement, que les demandes d'équipements ne sont pas toutes satisfaites, très loin de là, mais que c'est une nécessité absolue, car nous avons du point de vue de la Municipalité, l'obligation de ne pas mentir aux Dongeois, de leur dire quels sont les chiffres.

Je pense que tout le monde a le droit de savoir ; c'est un grand besoin au sein de notre population, d'avoir les chiffres, de pouvoir les vérifier le cas échéant, (ils sont à disposition de tout le monde), et de connaître les voies par lesquelles on pourra continuer d'améliorer la situation.

Encore une fois, nous sommes dans une période d'efforts. Le surendettement de la commune et les hausses de dépenses de fonctionnement se cumulent avec les baisses des dotations de l'Etat qui arrivent au plus mauvais moment pour nous. On pourrait considérer que c'est une sorte de « coup de poignard dans le dos ».

En tout cas, la situation de la Commune à l'heure où nous parlons est celle que j'ai indiquée, sur la base des chiffres.

Maintenant, parlons du contexte, je ne veux pas être très long sur les éléments de contexte. Je pense que tout le monde est informé de la situation économique au niveau national et au niveau international. L'économie mondiale reste fragilisée par la dynamique de ralentissement de croissance des pays émergents. La croissance mondiale 2015 est estimée à 3,1 % ; 2016 prévisionnelle : 3,6 % contre 6 % en 2007.

L'environnement global reste désinflationniste. L'inflation européenne passerait de 0,2 % en 2015 à 1,7 % en 2020.

La zone euro peine à retrouver les rythmes de croissance d'avant 2007-2008, d'avant la crise, avec une croissance prévisionnelle du PIB (Produit Intérieur Brut) de 2,2 %

estimé en 2016 contre 2 % en 2015.

Le contexte économique national, vous le connaissez. La FRANCE reste dans la moyenne de la zone euro en 2016 avec un PIB de + 1,5 % et une inflation de plus 1 %.

Le budget français qui apparaît crédible, qui semblait apparaître crédible puisque le Président de la Cour des Comptes, qui est un ancien député de la majorité, a indiqué ce matin qu'il y avait de forts doutes quant au respect de la règle des 3 % de déficit budgétaire que nous étions censés atteindre à la fin de l'année. Nous verrons bien.

L'état des lieux des finances du bloc communal en 2014 :

- Nous sommes dans un début de mandat déjà contraint ;
- L'effet « ciseaux » que l'on a déjà exposé : baisse des recettes, hausse des dépenses, baisse sensible de l'épargne brute en 2014, recul des investissements des collectivités locales plus marqué aujourd'hui qu'au début du précédent mandat ;
- Des tensions en perspective.

Vous avez un exposé de la baisse de l'évolution des concours financiers de l'Etat. Comme indiqué sur le tableau, baisse de la DGF de 12 Md € en 4 ans pour les collectivités.

Pour DONGES ; perte totale de 608 000 € en 4 ans.

Ce sont les chiffres que j'ai détaillés tout à l'heure et nous sommes en plein dedans. Pour la seule année 2016, ce sera 3,6 Md de baisse de DGF. Nous aurons 261 000 € de DGF, soit 186 000 € de moins que l'année précédente, et cela continuera l'année prochaine.

La DGF baisse, l'Etat nous donne beaucoup moins d'argent et en même temps l'Etat nous réclame beaucoup plus d'argent.

Je vous l'ai déjà exposé. La CARENE et ses communes-membres sont contributeurs du FPIC (Fonds de Péréquation entre Intercommunalité).

Pour DONGES, cela veut dire une progression de contribution de 2012 à 2016 de 179 000 € et une hausse de contributions en 2016 de 52 000 €.

Concernant la stratégie financière, il y a une notion de cercle vertueux à intégrer, à notre avis, au lieu de cercle vicieux.

Le cercle vicieux, c'est une hausse trop élevée et récurrente des dépenses de fonctionnement qui entraînent une réduction à rien des capacités d'autofinancement, c'est-à-dire d'investissements sans dette, ce qui contraint à faire des investissements financés uniquement par la dette. Financement des investissements qui génère un endettement élevé, des frais financiers élevés, des intérêts d'emprunts, des amortissements d'emprunt et une obligation d'augmenter la fiscalité qui n'arrive pas à rattraper la hausse des dépenses de fonctionnement. Voilà le cercle vicieux.

Le cercle vertueux, c'est d'abord de baisser les dépenses de fonctionnement, ce que nous avons commencé à faire pour l'exercice précédent, pour faire progresser la capacité d'autofinancement, (j'ai envie de dire plutôt la rétablir parce qu'elle n'existe plus) pour retrouver une capacité d'investir, sans faire de dettes excessives, tout en gardant comme optique de continuer à désendetter la commune.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire faire des emprunts qui seront toujours inférieurs au montant de l'annuité de la dette, c'est-à-dire que même en faisant des emprunts, la dette de la commune continuera de diminuer avec une perspective d'arriver en dessous des dix millions d'euros d'encours.

C'est encore trop élevé, mais en limitant le recours à l'emprunt cela permettra de maîtriser les hausses de fiscalité. L'objectif est de retrouver des marges de manœuvre, en rétablissant l'autofinancement actuel, c'est-à-dire en recréant une capacité d'autofinancement. Cela passe en priorité par la baisse des dépenses de fonctionnement (dépenses de gestion courante et les intérêts de la dette), dans ce contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Dans le contexte de hausse de la population dongeoise, cet objectif de restauration de l'épargne a pour but de retrouver une capacité d'investissement permettant de financer les investissements indispensables, tout en réduisant le niveau d'endettement de la commune.

Au niveau des orientations budgétaires, les orientations que nous proposons vont vers un effort de 340 000 € sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons une évolution mécanique des dépenses en raison de l'inflation des hausses mécaniques de salaire, les hausses des participations obligatoires (+1,5 % - 148 000 €).

Nous envisageons une évolution de moins de 2 % au budget de 2016, soit 192 000 €. Les 340 000 €, c'est au lieu d'augmenter de 148 000€ les dépenses, nous allons les diminuer de 192 000 €. L'effort réel est donc de 192 plus 148 d'où les 340 000 € d'efforts.

Diminuer de 340 000 € les dépenses de fonctionnement, encore une fois, ce n'est pas simple, ce n'est pas forcément populaire au moment où on le fait, mais sur le long terme, j'ai envie de dire que c'est la seule solution qui permette de sauver l'équilibre de nos finances et de garder à l'avenir des capacités d'équiper la Commune et de faire fonctionner les services.

Au niveau des orientations, vous voyez les mesures d'économie projetées, la maîtrise des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs à la retraite, je dis bien de certains : ce n'est pas une généralité, il faut faire du cas par cas, des réorganisations des services, de postes, c'est une action qui est déjà en cours, des mesures également pour essayer de résorber une partie de l'absentéisme, je crois que le débat a déjà eu lieu en mon absence au conseil municipal de décembre. L'absentéisme : il y a une partie qui est tout à fait irréductible parce que tout le monde peut être malade, il y a une partie qui peut être réduite et c'est sur cette partie là que des actions sont engagées.

Au niveau des charges à caractère général, des renégociations de contrats, des baisses de dépenses d'énergie (cela a déjà commencé), des efforts de mutualisation (les groupements de commandes, toutes les solutions qui permettent de faire baisser les factures, et on peut y arriver), rationaliser les octrois de subventions avec une analyse au cas par cas des situations individuelles, cela se fait dans le dialogue avec les bénéficiaires évidemment, il s'agit pas de passer « un coup de rabot » sur toutes les subventions à toutes les associations, il y a des cas où il faut augmenter les subventions parce que c'est justifié, parce qu'il y a des raisons particulières et il y a des cas où il faut les diminuer pour des raisons qui sont justifiées et tout à fait compréhensibles (par exemple parce qu'une association dispose d'une trésorerie tout à fait satisfaisante, ce qui lui permet de ne pas demander de subvention ou des associations qui ont fait le choix de ne plus demander de subvention, car elles disposent de fonds de roulement pour continuer à fonctionner).

C'est ce genre d'actions, de cas par cas, qu'il faut continuer à mener et puis la baisse

des intérêts de la dette en raison du désendettement lorsqu'on rembourse des grosses annuités d'emprunts, on a des intérêts qui baissent au fur à mesure des années qui s'écoulent compte tenu des structures du remboursement.

Voilà pour ce qui concerne les mesures d'économie dans les d'orientation budgétaires.

Au niveau des recettes de fonctionnement, au vu du tableau que j'ai présenté, la situation financière de la Ville, conjuguée à la baisse des dotations de l'Etat, notamment de la DGF, devrait nous conduire à augmenter les impôts de **27 %** si nous ne faisons aucun effort pour réduire les dépenses.

27 %, évidemment c'est quelque chose qui n'est pas acceptable pour les Dongeois, pour la population, pour les contribuables. Evidemment, si nous étions dans la même situation qu'en 2008, au niveau de la Ville, les économies que nous réalisons auraient permis de compenser les pertes de dotations de l'Etat...

La situation de la Ville n'est plus celle de 2008, et nous ne pouvons pas envisager l'idée d'augmenter les impôts de 27 %, même si au cours du mandat précédent, la taxe sur le foncier bâti a augmenté de **32 %**. Nous ne pouvons pas imaginer de suivre sur cette pente. Néanmoins, une hausse des impôts est indispensable, compte tenu des baisses des dotations d'Etat et de la nécessité que j'ai dite de rétablir des capacités d'autofinancement.

Cette « double peine » qui arrive, nous oblige à envisager une hausse des taux d'imposition limitée à **5 %** en 2016 grâce aux économies de fonctionnement réalisées. Cet effort qui est important, il ne faut pas se le cacher, qui est demandé à des contribuables qui sont déjà tendus par ailleurs, néanmoins indispensable à notre avis. Nous verrons s'il y a des solutions alternatives pour retrouver une épargne nette positive en 2016 et donc introduire le cercle vertueux dont je parlais tout à l'heure.

Au niveau des projets nouveaux d'investissement, il en faut évidemment, il y a des choses qui ne peuvent pas attendre dans les priorités d'investissement.

Nous avons déjà parlé de la nécessité d'une extension de la restauration scolaire dans le groupe de la Souchais. Les coûts de cette extension sont indiqués, Au total, en 2016, 256 000 € seraient engagés sur un total de 480 000 €.

Le réaménagement de la rue d'Aquitaine, dans le cadre des travaux de réhabilitation assurés par SILENE. Une partie des travaux seront à la charge de la Ville car cela concerne des voiries et des trottoirs, la maîtrise d'ouvrage assuré par SILENE et la Ville devant contribuer à hauteur de 60 000 € aux travaux de SILENE, pour des biens qui seront rétrocédés à la Ville.

L'entretien de la voirie et le PAVC : 238 000 €.

L'acquisition du logiciel portail famille : 21 000 € pour les services à la population, la restauration scolaire, la petite enfance et autres, pour permettre les inscriptions en ligne et éviter à des parents qui travaillent de faire des démarches pour leurs familles, pour leurs enfants.

L'entretien des bâtiments : 580 000 €, car nous avons un patrimoine à entretenir, qui a besoin de gros entretien et 580 000 €, c'est vraiment le plus urgent du plus urgent.

Un programme d'investissement estimé à 1 200 000 €, financé avec un emprunt au maximum de 500 000 €, ce qui permettra de continuer de désendetter la commune de 400 000 € au cours de l'exercice 2016.

Voilà les grandes lignes.

Ensuite, le budget du camping est beaucoup plus réduit. Nous avons une structure budgétaire qui est totalement inverse à celle du budget général de la Ville, puisque l'aire d'accueil des gens du voyage est intégrée au budget général de la Ville.

La partie camping se solde à la fin mai 2015 par une progression des recettes d'exploitation de 18 % par rapport à 2014, ce qui permet de contenir le déficit d'exploitation estimée à 17 240 € contre 27 233 € en 2014.

En revanche, l'excédent reporté de la section d'investissement sera de l'ordre de 125 640 €. Là, nous avons un budget d'investissement tout à fait à l'aise, qui permet d'envisager éventuellement des acquisitions de nouveaux mobiles homes.

L'année 2016 sera consacrée à la poursuite du redressement de l'activité du camping par :

- la recherche d'économie en fluides (eau - électricité) ;
- la poursuite des travaux d'aménagement (délimitation des emplacements, signalétique, reprises sur revêtements dans les sanitaires) permettant de récupérer le classement du camping en une étoile et d'améliorer le régime de TVA, car un camping classé une étoile bénéficie d'un taux réduit de TVA. Aujourd'hui, une TVA est au taux normal de 20 % ; avec un classement en une étoile on baisserait à 10 %. Ce qui est intéressant pour nous ;
- continuer en 2016, une campagne de communication.

Les travaux de la centrale de CORDEMAIS contribueront à augmenter le taux d'occupation des emplacements au camping. Voilà pour le camping.

Voilà pour les éléments les plus essentiels. Je ne suis pas entré dans tous les détails.

Je vais donner la parole aux différents groupes qui vont certainement nous faire part de leurs travaux sur les finances.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus : Dans la logique des démarches récentes, nous constatons la continuité des efforts dans cette présentation des orientations budgétaires pour 2016.

Des efforts sont demandés aux agents avec un remplacement partiel des départs en retraite. Si cela ne se fait pas au détriment du service rendu aux citoyens, nous y sommes favorables.

Des efforts sont demandés aux fournisseurs avec les achats groupés. Les chiffres présentés en commission qui permettraient à l'ensemble de la CARENE d'économiser près d'un million d'euros par an par la réduction des tarifs de gaz- électricité sont encourageants. Espérons aussi que les habitudes des utilisateurs, permettent de réduire également la consommation comme cela a été souvent proposé en séance.

Des efforts sont demandés aux associations et aux sportifs par la réduction des subventions. Les efforts de gestion des uns et des autres devraient permettre d'y parvenir sans dégrader la qualité du tissu associatif de notre commune et nous les en remercions.

Des efforts sont maintenant demandés à tous les Dongeois avec l'augmentation des taxes amplifiée par l'augmentation des bases.

Autour de cette table, sauf erreur de ma part, nous allons tous être concernés. Naturellement, ce n'est jamais de gaieté et de cœur que nous nous tournons vers les Dongeois pour leur demander une participation financière plus importante. Mais la chute des dotations allant bien plus vite que les éventuelles économies, vos choix sont restreints.

Aujourd'hui, ces économies et ces recettes devraient permettre à la Commune de répondre à ces obligations, participer à son désendettement et financer en partie l'entretien de ses biens, et nous savons que sur ce dernier point, un euro non dépensé aujourd'hui risque de nous en coûter deux demain avec le risque entre-temps que les locaux deviennent inutiles par les Dongeois.

C'est pourquoi, comme je l'ai déjà signalé en commission, je propose un autre acte d'économie.

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014, la délibération numéro 6 portait sur le régime indemnitaire des élus municipaux. Elle s'établissait alors comme suit :

- 2 003 € bruts pour Monsieur le Maire ;
- 790 euros brut pour les 8 adjoints ;
- 150 euros brut pour les 3 conseillers avec délégation ;

soit un budget annuel brut de 105 350 €, c'est-à-dire la totalité de l'enveloppe maximum susceptible d'être mobilisée pour servir les indemnités des élus.

Nous sommes tout à fait conscients que pour certains élus, ces indemnités permettent d'avoir de la souplesse financière vis-à-vis de leurs activités professionnelles et ainsi répondre aux obligations du poste. A noter que le départ de Monsieur PLANCO aura entraîné une première économie annuelle de 1 800 € brut. A ces indemnités municipales, s'ajoutent également pour les 5 élus communautaires, celles liées à la CARENE.

D'ailleurs, quelques jours après ce conseil municipal de 2014, vous votiez en conseil communautaire la diminution de 25 % de l'enveloppe globale, pour les fixer à 4 135 € brut pour le président, 1 931 € brut pour les vices-présidents et 228 € brut pour les conseillers communautaires. Beau geste.

Un tel effort au niveau local serait l'équivalent de 1 % d'augmentation des taxes. Byzance, nous n'en demandons pas tant mais nous vous invitons à réfléchir sur l'effet bénéfique qu'apporteraient 10 000 € d'économies supplémentaires sur le budget de la commune.

Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire

Merci pour cette intervention. Concernant la dette, l'épargne brute, l'autofinancement, il n'y a pas d'observation ?

Sur les subventions, je n'ai pas noté que les sportifs seraient lésés. Il n'y a pas de changement dans le mode de calcul des subventions aux clubs sportifs.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Il y a une modification de la subvention à l'OMS qui a un impact indirect sur la vie des sportifs Dongeois.

Monsieur Patrick PONTACQ

L'OMS a une certaine somme d'argent de côté, je dirais même conséquente. En

réunion de bureau, nous en avons discuté, et sommes tombés d'accord pour diminuer la subvention à l'OMS pour cette année. Par contre, si l'année prochaine, cette subvention est justifiée, elle sera au rétablie.

Il n'y a pas eu de baisse de subvention au niveau sport.

En ce qui concerne les subventions exceptionnelles pour achat de matériel ou autres par exemple, nous allons gérer différemment. Par rapport à l'année dernière, la subvention exceptionnelle de 4 000 € allouée au Karaté pour l'achat de matériel n'a pas lieu d'être cette année.

En aucun cas, nous ne toucherons à la subvention destinée aux licenciés, le calcul restant le même.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est une bonne chose pour les associations sportives. Je ne contredis absolument pas cette situation.

Sur l'effort que je signalais tout à l'heure, c'est globalement sur les associations où les différentes dotations de la mairie, associations sportives ou culturelles, il y a quand même eu des efforts de faits et il y a encore des efforts dont vous avez présenté des éléments ce soir. Il faut noter que ces efforts sont cohérents par rapport à leur situation financière, par rapport à leurs besoins réels. Nous sommes nombreux autour de cette table, à être gérants d'une association, et savons combien il est important d'être attentifs à nos dépenses, et les associations tout comme l'OMS et comme les associations sportives qui auraient pu avoir besoin de subventions exceptionnelles, vont sûrement être attentives pour éviter de faire cette demande. C'est là où je les remercie de leur effort, puisque c'est un effort de la mairie de continuer à donner une subvention et un effort de l'association de faire en sorte qu'elle ne soit pas aussi importante.

Par rapport aux différents remboursements, par rapport à la dette, par rapport aux effets ciseaux que vous avez présentés lors de ce débat d'orientation budgétaire, il est clair qu'aujourd'hui il faut retrouver une capacité de remboursement et d'autofinancement et pour cette raison nous comprenons les différents efforts demandés.

Monsieur le Maire

Je voudrais intervenir maintenant sur la piste d'économie que tu as identifiée et que tu as chiffrée à 10 000 €, ce qui voudrait dire quelque chose comme 10 % des indemnités des élus.

Je vais dire tout de suite qu'il n'y a pas de sujet tabou, et que nous pouvons tout à fait en parler sereinement. Il n'y a pas de souci de par rapport à cela. Nous avons des comptes à rendre aux contribuables, à la population et c'est tout à fait normal que nous en parlions.

Première chose : comme tu l'as dit, les indemnités que touchent les élus communautaires ont fortement diminué parce qu'il y a une baisse de l'enveloppe, mais aussi un nouveau mode de calcul qui a été voté par le Parlement, qui faisait que les indemnités des vices-présidents de la CARENE notamment, ont fortement chuté et cela n'a posé aucun problème à aucun des maires vices-présidents de la CARENE ou adjoints de ST NAZAIRE vices-présidents. Peut être qu'avant c'était confortable, et c'est normal que dans une situation comme celle là, surtout pour les maires vices-présidents, cela a diminué et cela me paraît tout à fait normal.

Pour ce qui concerne la mairie, nous n'avons pas augmenté les indemnités des élus par rapport au mandat précédent, c'était le même mode de calcul et je ne pense même pas que nous soyons au taux plafond. Nous pouvons en discuter. Il faut être clair, une baisse, même si elle était de 10 000 €, ce n'est pas rien dans un contexte d'économie, néanmoins ce n'est pas cela qui nous permet de trouver une piste sérieuse à creuser pour les années futures, parce qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin dans la baisse. Cette semaine, j'ai été alerté par l'Association de Maires du Département d'un nouvel élément juridique relatif à une loi de 2015 qui a modifié les règles d'indemnités de fonction des maires et des adjoints dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il faut creuser le sujet, car maintenant les taux maxima deviennent les taux automatiques ou les taux qui ont été votés avant le 31 décembre 2015 deviennent automatiques pour les élus en fonction. Là, il y a un travail juridique à faire sur l'impact de cette loi dont je peux préciser le nom : c'est l'article 3 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016 dans les communes. Il me semble que le législateur a voulu empêcher un certain nombre de baisse d'indemnités. Je crois avoir entendu parler d'un maire du département des LANDES qui avait voulu supprimer ses indemnités parce que sa commune était en difficulté. Il n'a pas eu le droit parce qu'il y a un moment où on n'a pas le droit de renoncer à son indemnité. Il aurait peut être pu faire un don à une œuvre charitable, tout en la percevant, mais on n'a pas le droit de la supprimer comme ça.

Nous pourrions en reparler en commission. Lorsque cela a été évoqué en commission, certains envisageaient d'en discuter. Moi, je ne voudrais pas que ce débat soit détourné d'une finalité saine, parce qu'aujourd'hui, il y a des discours assez désagréables qui finissent par dire « mais finalement, les élus coûtent chers, supprimons les élus, comme ça, on va faire des économies, supprimons les communes, on va faire des économies, supprimons les maires, on va faire des économies » et après on aura des personnes qui gouverneront nos territoires de façon centralisée, qui n'auront aucun relais local, mais cela n'est pas grave, on aura fait des économies...

Je pense qu'il faut accepter qu'il y ait des personnes dans des structures de proximité, que sont les communes, qui donnent de leur temps, qui, pour certains, renoncent à une partie de leur salaire, parce qu'ils ne peuvent pas être disponibles, assurer leur mandat des élus sans renoncer à une partie de leur temps de travail. C'est un discours, je ne mets en cause personne dans cette assemblée, mais je parle à l'extérieur, un discours qu'on pourrait qualifier de « poujadiste » qui consiste à dire « eh bien, faisons des économies sur les élus, de toute façon les élus n'ont pas besoin de vivre aux crochets de la collectivité », et ça c'est un discours dangereux parce que cela voudrait dire que pour être élu il faudrait avoir soit une fortune personnelle, soit bénéficier d'une pension de retraite, soit avoir une profession qui permet d'adapter ses horaires et ses conditions de travail. Moi, j'appartiens à une professions libérale qui me donne la possibilité d'adapter mes conditions de travail, de travailler à des horaires décalés, du moment que je rends mon travail, c'est possible. Tout le monde n'a pas cette chance.

Pour moi, cela ne me poserait pas de problème philosophique de renoncer à une indemnité d'élus, mais je pense qu'il ne faut pas faire d'un cas particulier le cas général. Il faut penser à toutes celles et tous ceux qui font des sacrifices au niveau de leur vie familiale, au niveau de leur vie professionnelle, pour s'engager dans des mandats d'élus qui sont de plus en plus prenants.

Je pense que ce n'est pas une question d'ordre politique, mais c'est une question de défense de la démocratie locale qui ne se fait pas sans avoir des gens qui doivent être disponibles et dieu sait si on a besoin des élus de proximité. Très important d'avoir des élus de proximité.

Voilà le débat que je ne voudrais pas que nous ayons. Gardons à l'idée que si on peut envisager que dans une situation où des efforts sont à faire, que certains fassent des efforts, on ne s'engage pas dans une de direction ou on voudrait supprimer les indemnités des élus.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je n'ai pas dit qu'il fallait supprimer les indemnités d'élus mais de faire un geste, de participer à l'effort. C'est pour cela que je n'ai pas demandé non plus la suppression. En l'occurrence, pour ta part, tu as déjà l'indemnité de vice-président. Pourquoi aurais-tu celle de Maire ? Je n'ai absolument pas demandé cela. Nous en avons parlé en commission et je sais très bien, en ayant vu mon père en tant que premier adjoint, et le vivre aujourd'hui ne serait-ce qu'en conseiller, le temps et l'implication que cela nécessitent. Vu l'implication des adjoints, c'est normal qu'ils aient aussi une indemnité pour leur permettre une cohérence avec leur activité professionnelle.

On demande des efforts à tout le monde. Est-ce que les adjoints ne pourraient pas aussi faire cet effort ?

Sur les autres postes de dépenses, nous en avons parlé. Ce sont des sujets qui reviennent. Nous n'avons pas forcément tous les éléments pour arbitrer et ce n'est pas à notre niveau, avec la visibilité qu'on peut avoir en tant que conseiller, que nous pouvons faire ses choix ; nous les faisons en fonction des « billes » que nous disposons pour pouvoir faire des propositions, autres que celles que vous avez annoncées. Aujourd'hui, vous avez annoncé 340 000 € d'économies sur le fonctionnement d'une mairie. C'est un budget qui est travaillé.

Monsieur le Maire

Sur la question des indemnités, nous en reparlerons en commission. Je dis qu'il y a une contrainte législative à prendre en considération. Mon sentiment personnel, je le donne déjà : Je serai prêt personnellement à diminuer mon indemnité sans que les indemnités des autres élus soient affectées. Je ne sais pas si c'est possible. Nous aurons l'occasion d'en parler sereinement.

Aujourd'hui, nous parlons d'orientation et non pas du budget dans le détail des lignes, nous parlons des grandes tendances dans les grandes orientations, les choix stratégiques que nous proposons au vu des contraintes. Nous aurons l'occasion de reparler de choses peut être un peu plus concrètes lors du budget au mois de mars prochain.

Madame Christine MISIN

Après la présentation de ces documents sur les 8 dernières années, tout a déjà été dit sur l'endettement de notre commune. Endettement reconnu par tous. Nous l'avons écrit au cours de la campagne électorale. Nous l'avons encore souligné lors du rapport enfin dévoilé de Madame RISICO. Tout le monde reconnaît la dette par des déclarations ou par le silence.

Ce soir, il s'agit d'émettre des pistes. Non pas des gros investissements, cela serait osé. Il s'agit de faire des propositions de stratégies financières, non pas sur un an mais de notre point de vue sur plusieurs années.

Demander un petit effort aux contribuables, pourquoi pas ? Demander un effort aux associations, pourquoi pas ?

Monsieur le Maire, nous sommes prêts à être d'accord avec vous. Mais concrètement, quand vous demandez aux contribuables de faire des efforts de 5 %, quand vous demandez des efforts aux associations animées par des bénévoles dévoués, qui contribuent au dynamisme de notre commune, quand vous ne demandez rien pour les 500 000 € de subventions versées au SDIS, quand il n'y a pas plus d'efforts sur les frais de fonctionnement, nous trouverons vos propositions

déséquilibrées. Ne pas faire plus d'efforts sur le fonctionnement, c'est injuste et c'est aussi décalé de vos déclarations d'élus d'opposition durant le mandat précédent ou de vos promesses durant la campagne des municipales.

Je relève pour exemple l'analyse que vous aviez tenue en mars 2012. Je vous cite « nous pensons que les impôts locaux ne sont pas une variable d'ajustement pour essayer de « boucher les trous » en creusant chez les contribuables. Nous pensons que la principale condition de la maîtrise d'un budget, c'est de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement, que les impôts qui augmentent, qui vont augmenter partout par ailleurs, sont une charge et seront une charge de plus en plus lourde sur les ménages ». Je vous cite « c'est une mauvaise tendance, c'est un mauvais signal qui est donné, et quand on voit par exemple les autres communes de la CARENE, on voit que certaines communes n'augmentent pas les taux d'imposition. Par conséquent, ce n'est pas une fatalité pour les communes d'augmenter les impôts ; certains arrivent à maîtriser les taux. C'est dans la méthode d'élaboration d'un budget que l'on maîtrise les dépenses » fin de citation.

Les propos que vous avez tenus aussi lors de la campagne des municipales. Vous proposiez des projets sérieux, novateurs et le maintien des avantages sociaux. Relancer le dialogue social avec le personnel ainsi que garantir et sanctuariser les subventions communales aux associations et limiter toute hausse de fiscalité dans l'intérêt des contribuables modestes.

Nous sommes d'accord. Vous n'aviez pas comme certains d'entre nous toutes les informations pour juger de la situation.

Nous sommes conscients que ce mandat est difficile. Nous ne sommes pas dans la démagogie et depuis 2 ans, nous avons une démarche constructive. Pour nous, le choix devait d'abord porter sur des réductions significatives de frais de fonctionnement et nous n'avons eu de cesse de faire des propositions concrètes lors des différentes commissions et conseils municipaux à ce sujet. Sur la ligne énergie, en proposant de modifier les comportements pour réduire les consommations, maintenir les prêts diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics, diminution de l'éclairage public, sur les lignes frais de maintenance, sur les lignes fournitures administratives et les télécommunications.

A la nécessité des réductions de frais de fonctionnement, nous avons proposé un vœu sur SDIS au Conseil Municipal que vous avez voté, que vous avez transmis à Madame la Députée et depuis les 2 dernières commission finances, nous vous relançons à ce sujet considérant, que cette contribution au SDIS qui avoisine aujourd'hui les 500 000 € annuels est devenue pour notre commune une véritable injustice. Notre situation financière étant ce qu'elle est, il nous paraît urgent de solliciter différents élus autour de la table pour la renégocier. Une baisse de cette subvention pourrait venir combler la baisse des dotations.

Aujourd'hui, l'augmentation fiscale de 5 % que vous reprenez se fera sans contrepartie de grands projets. Cela va être frustrant pour les contribuables.

Rappelons que la moyenne fiscale dongeoise est inférieure à la moyenne nationale. En 2013, le revenu fiscal moyen à DONGES était de 20 180 € quand la moyenne nationale était de 25 658 €. De plus, le taux de fiscalité dongeois plus bas que dans les autres communes, se justifie par les contraintes environnementales liées à la présence d'établissements industriels sur notre territoire.

L'augmentation fiscale va permettre réellement un gain supplémentaire de combien ? Monsieur BOUTIN semblait approximativement annoncer 30 000 € pour 1 % supplémentaire.

Vous écrivez qu'il devrait pour 2016 y avoir moins 2 % de frais de fonctionnement avec moins 1,5 % sur les charges générales. Concrètement, indépendamment des économies qui sont le fait de mutualisation CARENE, qui sont le fait des baisses du

prix des combustibles et d'un hiver exceptionnellement doux qui va nécessairement faire baisser la consommation d'énergie, quel est le programme d'économie pour les prochaines années ? Quels sont les projets retenus par l'équipe majoritaire pour les années à venir ? Plus 5 % de fiscalité pour 2016, quid pour 2017 quelles sont les orientations pour les années suivantes ?

Les difficultés sont connues. Nous sommes prêts à contribuer au débat en toute honnêteté. Nous sommes prêts à continuer de faire des propositions mais de notre point de vue, ce travail doit se réaliser pour produire une projection jusqu'en 2020, pour plus de transparence envers les contribuables Dongeois.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, j'ai tout d'abord une mauvaise nouvelle et une bonne nouvelle.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'il semblerait que vous ayez oublié tous les votes que vous avez faits sur les hausses d'imposition entre 2009 et 2013.

Je vous rappelle que vous avez voté 32 % de hausse de la taxe foncière sur le foncier bâti. J'ai regardé comme vous les procès-verbaux, vous n'avez jamais émis la moindre objection, la moindre inquiétude, la moindre interrogation quant à ces hausses que vous avez votées, totalement solidaire de l'équipe de l'époque. Vous avez oublié, mais la bonne nouvelle c'est que j'ai bonne mémoire comme vous, et j'ai tous les éléments qui me permettent de vous répondre.

C'est un peu étrange de venir nous reprocher aujourd'hui de ne pas avoir fait suffisamment d'économies ou de ne pas en programmer suffisamment, alors que lorsque vous étiez dans l'équipe qui était aux affaires, vous aviez des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentaient de **4,30 %** par an.

A l'époque, Madame MISIN, je ne vous ai pas entendu parler des dépenses d'évolution qui étaient trop élevées, des dépenses d'énergie et autre. Je ne vous ai pas entendu parler des dépenses à caractère général qu'il fallait baisser. Je ne vous ai pas entendu parler de pistes qu'il fallait retenir. Vous avez voté unanimement. J'ai regardé les débats d'orientation budgétaire. Vous parliez uniquement du commerce et du fait que le commerce se portait bien, ce qui était signe que la commune se portait bien. C'était cela vos interventions lors du DOB de 2013.

Vous venez aujourd'hui nous « donner des leçons » sur des actions que vous n'avez pas engagées quand vous étiez en mesure de les engager, et vous venez nous dire aujourd'hui que les actions que nous avons engagées réellement, (je vous rappelle le chiffre moins 1,61 % de dépenses réelles de fonctionnement en 2015 par rapport 2014), c'est insuffisant, qu'il faut aller encore beaucoup plus loin...

Dans ce cas là, j'aimerais bien, Madame MISIN, que dans le concret, les chiffres sont cruels parfois, quand on propose des baisses considérables, il faut être capable de les pointer sur des lignes et des chapitres. Or, vous nous dites qu'il ne faut pas toucher aux dépenses de personnel, qu'il ne faut pas toucher aux associations qui sont animées par des bénévoles, il faut aller ailleurs.

Vous avez trouvé le SDIS qui fait l'objet d'une contribution de la Ville depuis une quinzaine d'années. C'est une dépense qui est une dépense obligatoire, qui est aujourd'hui figée, qui augmente du montant de l'inflation et c'est une dépense qui, si nous ne la votons pas au budget, c'est le Préfet et vous le savez très bien qu'il l'inscrira d'office à notre budget. Si on ne vote pas cette dépense de contribution au

SDIS, on n'aura un contentieux avec l'Etat. Des communes ont essayé ; je sais très bien que certaines ont fait un « bras de fer » avec l'Etat, notamment dans le département des YVELINES, cela encombrait beaucoup les tribunaux mais au final les communes ont dû payer avec les intérêts. On ne peut pas dire que ce soit une très bonne opération. A défaut de pouvoir changer la loi, de changer le mode de financement du SDIS, c'est une dépense obligatoire.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord que cette dépense est excessive. Je rappelle que nous avons regardé les chiffres. En 2004, la contribution de la commune au SDIS a augmenté de 15 % et depuis elle continue d'augmenter du rythme de l'inflation. C'est depuis cette période là que cette dépense est trop élevée.

Aujourd'hui, prétendre que nous allons nous mettre autour d'une table pour faire plier le service départemental et le Département pour qu'ils changent le mode de répartition de l'enveloppe entre les communes, c'est un combat de longue haleine et je vous souhaite bon courage.

Si vous imaginez que pour le budget 2016, nous serions en mesure de faire plier le Département et toutes les communes qui bénéficient d'un mode de calcul favorable de leurs contributions au SDIS, je vous souhaite bon courage.

Si vous croyez que c'est comme cela que nous faisons des économies, je pense que c'est se battre contre des « moulins ». Ce n'est pas comme cela que nous faisons des économies, c'est « de la poudre aux yeux », c'est pour détourner l'attention des vrais sujets parce que ce sont des dépenses obligatoires, c'est comme si vous disiez que nous n'allions pas payer des contributions à des syndicats intercommunaux dont nous sommes adhérents. Si nous ne les payons pas, c'est inscrit d'office à notre budget. C'est tout.

Essayons de raisonner de façon saine et constructive sur les postes qui peuvent être étudiés où nous pouvons envisager des pistes d'économie. Il n'y a pas de piste d'économie sur des dépenses obligatoires qui nous sont imposées par l'Etat. C'est comme si vous disiez que nous allions aller renégocier la DGF et que nous allions prendre nos petits bras et aller manifester devant le Ministère des Finances pour réclamer à l'Etat que notre DGF revienne au niveau qu'elle avait en 2013. C'est aussi crédible que cela de prétendre que nous allons faire plier le Préfet, le Département sur les dépenses du SDIS.

Il faut essayer de revenir à des réalités, de revenir aux chiffres et les chiffres encore une fois, sont cruels. Nous avons mené une politique d'économie très sérieuse en 2015, qui n'est pas simple, mais qui produit des résultats chiffrés.

Quand vous prétendez que cette politique est largement insuffisante, j'aimerais que vous nous disiez dans le concret comment faire. Est-ce qu'il faut arrêter de chauffer les salles municipales ? Peut-être ? Il ne fait pas très chaud dans cette salle du conseil municipal ! Il faut peut être éteindre complètement le chauffage dans les locaux municipaux, dans les structures sportives et autres, puisque c'est apparemment là, la seule piste d'économie que vous voyez dans les dépenses.

Vous ne nous dites pas qu'il faut remplacer ou pas les agents qui partent à la retraite. Madame MISIN, nous ne vous prononcez pas sur cette piste d'économie.

Cela est un élément important dans une politique. Je vous signale quand même qu'entre 2008 et 2014, les dépenses de personnel ont augmenté de **1 300 000 €** et la

raison n'en est pas à la municipalisation de la petite enfance, ce n'est qu'une petite partie, le régime indemnitaire n'explique pas non plus cette hausse. Il y a eu un dérapage des dépenses de personnel.

Nous avons isolé les chiffres, la petite enfance et le régime indemnitaire sont très loin d'expliquer ce dérapage des dépenses de personnel. Or, la Ville n'a pas forcément changé de structure entre 2008 et 2014.

Voilà des éléments qui permettent de relativiser vos critiques sur la politique d'économie que nous faisons. Vous prétendez faire mieux que nous, alors qu'avant, vous avez mené, soutenu et voté la politique inverse.

Au niveau de la fiscalité, je vous ai dit qu'on ne vous avait pas entendu protester contre les hausses de 32 % des taux de taxe foncière que vous avez votées entre 2009 et 2013. On ne vous pas, non plus entendu, protester contre les hausses de 15 % des taux de taxe d'habitation entre 2009 et 2013. Vous avez tout voté, sans émettre la moindre objection. Aujourd'hui, vous nous dites que 5 % c'est insupportable alors que 32 % ça ne l'était pas, ou que 15 % ça ne l'était pas pour la taxe d'habitation.

J'ai dit des choses en 2012, 2013 et autres, que j'ai redite lors de la campagne électorale en 2014, je redis ce que j'ai dit et j'ai pris soin d'apporter avec moi des comptes-rendus du débat d'orientation budgétaire de 2013 où j'alertais déjà (je sais que ce n'est pas bien de se citer soi-même) sur la crise des effets ciseaux qui allait diminuer l'autofinancement, sur l'augmentation des impôts qui n'arrivait pas à suivre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et qui faisait qu'on allait « droit dans le mur » avec cette réduction à zéro de l'autofinancement que nous avons.

Pour résumer et pour ne pas trop empiéter sur les débats qui vont suivre, je vous dirais, Madame MISIN, qu'entre 2008 et 2014, vous avez augmenté considérablement les impôts pour éviter la dette. Nous avons eu les impôts, et nous avons eu la dette...

Voilà le résultat de la politique qui a été menée. Aujourd'hui, nous menons la politique inverse, qui consiste à réduire les dépenses et non pas augmenter de 4 % les dépenses chaque année, de réduire les dépenses réelles de fonctionnement, de retrouver des capacités d'autofinancement, mais avec la baisse des dotations d'Etat, nous n'avons pas de solution pour réaliser un programme réaliste sans augmenter les taux d'imposition, et si vous prétendez que nous pouvons faire l'économie d'une hausse des taux d'imposition, dites-nous de combien il faudra diminuer les dépenses de personnel, les subventions aux associations, les autres charges qui pourraient être diminuées et que vous nous disiez très clairement, la population a le droit de savoir, les alternatives qui se présentent.

Je suis demandeur, ainsi tout le monde autour de cette table, de savoir quelles sont les solutions concrètes que vous présentez et non pas des idées nébuleuses sur « faire plier le Département » ou renégocier telle ou telle contribution. C'est le concret dans lequel nous sommes. Nous sommes dans le dur, nous ne sommes pas en train de « tirer des plans sur la comète », nous en sommes en plein travail de désendettement et de diminution des dépenses de fonctionnement, dans un contexte contraint. Nous sommes en plein travail de désendettement, d'assainissement des finances communales.

Si vous nous dites que nous n'assainissons pas assez vite une situation que vous avez votée, qui nous a conduits là où nous sommes, peut être que vous avez des arguments à nous donner, des solutions à nous donner, peut être que vous savez comment revenir à la situation antérieure, ayant voté les décisions qui nous ont conduits là où nous sommes.

J'espère que d'ici le vote du budget, vous aurez trouvé des solutions intéressantes, concrètes, réalistes, applicables immédiatement, qui nous permettront d'avancer vers cet assainissement des finances communales, qui je l'espère, est un objectif partagé par tout le monde autour de cette table.

Madame Christine MISIN

Je voulais juste rebondir 30 secondes. D'abord, je n'ai pas la mémoire courte et j'ai bien conscience que j'ai voté durant le dernier mandat tout ce que j'ai voté. Nous l'avons dit et redit que nous avons voté en toute sincérité. Les chiffres que vous avancez sur les augmentations d'impôts, c'est sur un mandat complet, sur 6 ans. Il faut quand même relativiser et c'est surtout qu'en face de ces chiffres, il y avait des gros projets qui ont été mis en place : service pour la population, des choses de mises en place.

Concernant le SDIS, ce n'est pas quelque chose « d'olé olé ». Nous considérons qu'il y a une subvention qui est énorme, de 500 000 € chaque année. Il y a une proposition de dire « on cherche des économies » parce que là, aujourd'hui, nous avons une situation financière, nous en sommes conscients, où il faut faire des recherches d'économie. Nous considérons que cette ligne est intéressante pour essayer de discuter, de mettre les gens autour de la table. Effectivement, vous semblez un peu frileux pour mettre les gens autour de la table, afin de discuter. Je peux l'entendre. Pour nous, c'était une solution parce que cela fait des années que nous considérons que c'est injuste.

Concernant le personnel, je vais donner la parole à Mikaël DELALANDE.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Concernant le SDIS, je voudrais compléter ce qui vient d'être dit.

Je suis un petit peu étonné quand même qu'on puisse baisser les bras comme cela. Une motion qui avait été votée à l'unanimité. La question qui a été portée par Marie-Odile BOUILLLE, puisque vous avez transmis notre vœu aux parlementaires, est toujours dans d'attente de réponse du Ministère, comme beaucoup de questions sur ce sujet qui vient d'autres régions, d'autres communes et elles sont nombreuses.

Je ne pense pas qu'il faut abandonner comme cela, baisser les armes et je suis encore surpris, de ta part François, avocat, qui tapais régulièrement sur le législateur, sur le gouvernement, qui a des capacités importantes pour rédiger des vœux, pour rédiger dans le cadre d'une profession, qu'on puisse comme cela « d'un revers de manche » abandonner la cause et se dire c'est une fatalité.

Tôt ou tard, de toute façon, les SDIS devront se réformer et nous le savons, les départements bientôt n'existeront plus, cela aurait dû être fait depuis un moment, je suis d'accord, nous aurions fait des économies d'échelle, le vœu de grandes régions, nous n'y sommes pas encore mais pour le SDIS, cela reviendra sur le tapis. Je ne pense pas que nous puissions laisser le débat aux autres, parce qu'il y a d'autres communes qui se battent, je ne dis pas qu'il faut aller faire un procès. Nous n'allons pas se battre contre l'Etat, mais il faut continuer à le marteler. Il y a peut être des solutions au conseil d'administration du SDIS afin de revoir la répartition. Nous n'avons pas de représentant ici au sein de cette assemblée, puisque c'est la CARENE qui désigne les représentants mais c'est peut être aussi à la CARENE de prendre en charge ce problème pour le renégocier, mais aussi pourquoi pas par solidarité, puisque la CARENE se dit solidaire. La CARENE pourrait aussi prendre cette dépense à sa charge. Elle pourrait le faire comme l'ont fait d'autres communes. Il est évident que DONGES perdrait un peu de ses contributions qui sont reversées, mais en négociant quelque chose, la situation est bien connue de la part de nos voisins, cela pourrait peut être apporter quelque chose.

D'autre part, nous n'avons pas envie de quereller sur les votes des uns et des autres.

Concernant le personnel, moi aussi j'ai regardé. Tous les tableaux des effectifs qui ont présentés par rapport aux emplois permanents qui ont été proposés, par rapport aux avancements, cela a toujours fait l'unanimité.

J'ai également regardé, tu l'as dit, le nouveau régime indemnitaire qui a été voté à l'unanimité.

En début de mandature, nous avons eu un débat très important qui nous tenait à cœur : c'était la précarité de l'emploi. Je me souviens qu'il y avait des employés qui étaient là depuis très longtemps, qui n'avaient accès qu'à des contrats renouvelés. Il y avait des situations, qui étaient partagées par tout le monde, qui ne pouvaient pas perdurer. Cela aussi a été voté à l'unanimité. Je tenais quand même à le dire.

Monsieur le Maire

Deux points. Tout d'abord, sur le SDIS, je ne pense pas qu'il faille que nous perdions trop de temps à discuter sur ce sujet, parce que Madame MISIN, votre argument sur le SDIS ou Mikaël, c'est comme si vous disiez : un chef d'entreprise qui estime qu'il paie trop d'impôts, va dire : « j'ai trouvé un moyen pour équilibrer ma situation financière à la fin de l'année, présenter un bon bilan à mes actionnaires, je vais arrêter de payer mes impôts, comme cela j'aurai un bon bilan et mes compte seront équilibrés ».

Ce n'est pas comme cela que les choses se passent. On peut très bien faire l'impasse sur des dépenses obligatoires, mais encore une fois, la question du SDIS ne sera pas résolue en 2016 ni même en 2017. C'est un problème qui exige depuis plus de 15 ans. La disparition des départements, la fusion des régions ont été envisagées puis finalement cela n'a pas été appliqué.

Je pense, compte tenu des attermolements du législateur, nous risquons d'attendre longtemps et si la question de Madame BOUILLE n'a pas encore fait l'objet d'une réponse, je pense que ce n'est malheureusement pas la seule question qui reste en souffrance, sans jeu de mots. Je pense que tout est fait pour temporiser, attendre procrastiner, et en attendant comment, faisons-nous ?

Eh bien, nous payons nos participations obligatoires, nos impôts ; la commune paie ses charges, ce n'est pas des impôts mais ce sont des dépenses obligatoires au même titre que des impôts. Nous payons nos contributions, même si nous estimons qu'elles sont injustes. Comme nous sommes dans un état de droit, nous appliquons le principe de légalité.

Il y a un débat politique à mener peut être mais encore une fois, attention, sur le SDIS, beaucoup de communes bénéficient du mode de calcul actuel et nous, nous sommes défavorisés parce que les critères sont toujours basés sur un potentiel fiscal qui n'est plus un potentiel communal, puisque la richesse va pour beaucoup à la CARENE maintenant. C'est le mode de calcul qui est biaisé, mais beaucoup en profitent et nous ne sommes pas nombreux à être forcément aussi lésés que nous dans ce débat. Nous ne sommes pas forcément les plus nombreux à pouvoir faire peser la balance en notre faveur. C'est une chose.

Sur l'évolution des dépenses de personnel, c'est une part très importante du budget. Mais encore une fois, les titularisations qui ont été faites, la résorption de l'emploi, précaire, ne sont pas forcément une source de hausses de dépenses, parce que les agents qui sont en CDD, lorsqu'ils sont titularisés ou qu'ils ont un contrat à durée indéterminée, n'augmentent pas forcément leurs salaires et les charges sociales n'augmentent pas forcément non plus, même si ce n'est pas la même caisse de retraite que pour les non titulaires. Mais la fin de la précarité de l'emploi n'est pas forcément synonyme de hausse des dépenses de personnel, en tout cas, ne justifie pas 1 300 000 € en un mandat de hausse des dépenses de personnel !

Ni cette lutte contre la précarité sur laquelle tout le monde était effectivement d'accord, mais ce n'était pas forcément cela qui allait faire déraiser les dépenses de personnel de plus 4,77 % chaque année. Ce n'est pas la municipalisation de la petite enfance, ce n'est pas le régime indemnitaire qui ont conduit à 1 300 000 € de plus de dépenses de personnel. C'est tout. Il y a eu d'autres causes, il y a des choix politiques qui ont été faits, dont il faut tenir compte et les assumer. Maintenant, il y a d'autres choix qui sont nécessaires pour revenir à l'équilibre de nos finances communales.

Je précise que le régime indemnitaire qui a été voté au mois de décembre dernier, n'a pas été voté, je le redis, dans un souci de faire des économies sur le dos du personnel. Ce n'est pas cela qui a été souhaité. Nous avons même anticipé une dépense supplémentaire au titre de ce régime indemnitaire.

Il ne faudrait pas laisser croire que le personnel ou que son régime indemnitaire est « sacrifié » sous l'autel de l'équilibre budgétaire. Ce n'est pas la réalité. Le but est de rétablir un certain nombre de situations, de valoriser des prises de responsabilités, de permettre d'individualiser un certain nombre de parts du régime indemnitaire, même si c'est sur des proportions très limitées. Néanmoins, il n'y a pas de volonté de raboter le régime indemnitaire du personnel. Cela n'était pas l'objet et cela ne sera pas l'effet de cette mesure.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Juste pour conclure par rapport au SDIS, je n'ai pas entendu de réponse. Il y a deux communes sur le territoire de la CARENE qui sont concernées par ce calcul défavorable.

Est-ce que oui ou non, en tant que Vice-Président de la CARENE, cette question peut être portée à l'ordre du jour ? Est-ce que les élus communautaires qui sont ici souhaitent oui ou non porter cette question ?

Monsieur le Maire

La réponse est oui sans aucune hésitation, mais encore une fois, ce n'est pas avec cette histoire de SDIS que nous allons équilibrer le budget 2016.

Je le dis et je le redis, ce n'est pas au sein de la CARENE que cela se décidera mais au sein du Département. Nous avons 221 communes (un peu moins depuis les fusions) mais il n'empêche qu'il y en a beaucoup qui sont très gagnantes par le mode de succès actuel, parce que c'est nous qui payons à leur place. Ce ne sont pas ces communes qui vont venir demander de changer la règle du jeu, au contraire. Il ne faut pas être naïf.

Je veux bien porter tous les débats que l'on veut. Simplement, tu as dit qu'en tant qu'avocat je pouvais parler, mais le travers des avocats bien connu, c'est de faire des « effets de manche », c'est de parler, de faire du vent, de brasser de l'air et de ne rien faire.

Moi, je préfère agir, je préfère les actes, je préfère les chiffres plutôt que les paroles. J'ai peut être une capacité oratoire qui n'est pas celle de tout le monde parce que c'est mon métier. Néanmoins, je suis quelqu'un, je pense, de réaliste et pragmatique, et je ne veux pas endormir la foule avec des discours et des « effets de manche ».

Le SDIS relève d'un problème technique. En attendant, occupons-nous de nos budgets, des dépenses sur lesquelles nous avons des marges de diminution et le débat du SDIS ne doit pas venir polluer inutilement des perspectives budgétaires, car il y a certainement une volonté que nous avons, que nous partageons peut être avec quelques autres communes. En attendant, quelle que soit cette volonté, occupons-nous de nos dépenses réelles et de leur diminution.

Monsieur Alain CHAZAL

Dans un premier temps, je vais revenir sur le débat qui a été lancé tout à l'heure par Ghislain BAUDICHAUD, pour dire que je partage vos déclarations Monsieur CHENEAU sur les élus.

Effectivement, aujourd'hui l'opprobre est lancé sur un certain nombre d'élus. C'est vrai que certains au plus haut niveau ne sont pas là pour montrer l'exemple. Je considère, pour les avoir côtoyés depuis longtemps, les élus des petites communes comme la nôtre ne sont pas des gens qui ont des comptes en SUISSE ou ailleurs. Je pense par contre, que par rapport aux d'indemnités d'élus, qu'effectivement l'indemnité d'élus est « méritée » par les élus, parce que beaucoup, moi même j'ai vu être obligé de prendre des jours et mon employeur retenait ces journées. Il en va de même pour les mamans qui sont élues et qui ont besoin de faire garder leurs enfants, afin de participer à certaines réunions.

Je crois que nous n'avons pas à rougir de indemnités d'élus que nous touchons, qui ne sont pas exagérées au vu de certaines indemnités d'élus plus haut placés, tels que nos députés européens, sénateurs...).

Je pense que nous ferions mieux de nous focaliser non pas sur un serpent de mer mais sur le statut véritable de l'élu, et vous, Monsieur CHENEAU, qui connaissez bien l'ALLEMAGNE, vous devez savoir que leur statut d'élu est beaucoup mieux considéré en ALLEMAGNE qu'en FRANCE. Je pense que c'est dans cette direction que nous ferions mieux de faire des recherches ou d'appuyer en tant qu'élus pour qu'aujourd'hui, enfin, un véritable statut d'élus soit reconnu dans notre pays. Je pense que ce serait la meilleure solution.

Pour revenir sur le sujet qui nous occupe ce soir sur le débat d'orientation budgétaire, J'aurais presque pu reprendre in extenso la déclaration que j'avais faite l'an dernier tant la situation générale et même de la commune de DONGES est sensiblement la même.

La Dotation Globale de Fonctionnement c'est quand même un véritable « racket », une véritable cure d'austérité que le Gouvernement actuel fait peser sur les collectivités locales, avec les risques que cela incombe. Quand on sait que les collectivités locales représentent 75 % des investissements dans notre pays et qu'on diminue cette Dotation Globale de Fonctionnement et que d'un autre côté on dit que l'on va réduire la courbe du chômage, je ne sais pas comment nous allons faire.

C'est un véritable racket et on voit bien aujourd'hui combien DONGES est impactée très fortement par la diminution de cette dotation.

Le FPIC, c'est quelque chose de nouveau qui vous tombe dessus depuis quelques années et je me rappelle en son temps, Olivier RICHARD, qui était le grand argentier de la CARENE, avait déjà remué un petit peu au niveau national contre cette idée de penser que le caractère de collectivités riches, la richesse de la CARENE n'était pas la richesse de ces industries. Il avait déjà fait remuer pas mal de choses en disant que c'était complètement absurde et injuste.

J'ai vu récemment dans la presse que David SAMZUN était lui-même intervenu dans ce domaine pour en souligner la forte injustice, notamment vis-à-vis de la CARENE.

Vous m'excuserez, mais je vais revenir sur le SDIS et je partage l'avis de Christine MISIN et Mikaël DELALANDE. Je pense qu'il ne faut pas laisser tomber cette affaire là, d'autant plus que j'ai souvenir qu'Anne AUFFRET qui était maire de DONGES à l'époque et qui faisait partie du conseil d'administrations du SDIS, en avait déjà touché quelques mots à Philippe GROVALET, qui lui avait promis qu'il verrait cela

après les futures élections. On pourrait peut être le lui rappeler à l'occasion et lui dire que les élections sont passées et nous voudrions savoir où il en est dans sa réflexion.

Il y a ces 3 choses effectivement qui impactent fortement le budget et les difficultés financières de la commune.

Il y a aussi, et je ne m'en cache pas, contrairement à ce que j'ai cru comprendre, que Christine MISIN a insinué, le remboursant des emprunts. C'est vrai que les remboursements des emprunts impactent fortement la situation financière de la commune. Derrière ces emprunts, des investissements ont été réalisés. Comme je l'avais dit la dernière fois, imaginez DONGES sans les écoles sans la Pommeraye, etc...

Ces investissements ont servi à rendre un certain nombre de services à la population. Effectivement, on partage ou pas, mais les investissements sont là, ce n'est pas une dette qui tombe ciel, sans qu'il n'y ait rien au bout et en espérant aussi que dans ces remboursements d'emprunts, les emprunts dits « toxiques » ne portent pas à la dérive. Pour le moment, je sais que la situation est relativement stable par rapport aux différents indicateurs des emprunts toxiques. Il faut espérer, je l'ai connu en 2008, un dérapage rapide en quelques semaines d'un de ces emprunts et cela peut aller très vite.

Concernant la fiscalité, pour nous c'est un outil dont les collectivités peuvent faire usage. Effectivement, cela semblait dire Monsieur CHENEAU que depuis 2008, il y a eu 32 % d'augmentation, (vous l'avez rappelé au moins 10 fois). Comme l'a dit Christine MISIN, ce sont des augmentations d'impôts qui ont été échelonnées tout au long du municipale. Aujourd'hui, vous allez utiliser cet outil qui fait partie des choses qu'on peut utiliser. Il en va de votre entière responsabilité et on comprend tout à fait que vous puissiez le faire.

Concernant les économies, effectivement comme je l'avis dit, au bout d'un moment elles ont leurs limites. C'est vrai qu'on peut faire des économies. Il faut, je pense dans la situation de la commune, tendre à des économies. C'est répété plusieurs fois dans le document qui est à notre disposition, sans que cela atteigne la qualité du service public rendu à la population.

Je crois qu'il faut faire des économies là où nous pouvons le faire et vous avez raison d'essayer d'en faire pour arriver à ce que vous appelez le cercle vertueux. Nous espérons que ce cercle vertueux que vous avez décrit fonctionne, parce que nous sommes là pour le bon fonctionnement de la commune. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du compte administratif et nous verrons ce qu'il en est à ce moment là et nous donnerons nos réflexions.

Lors d'une réunion (commission finances ou conseil municipal), vous aviez suggéré qu'il serait souhaitable que les 4 groupes puissent voir sur une projection à plus long terme des équipements de la commune. Je ne sais pas si vous souhaitez continuer à la faire, mais je pense que cela pourrait être intéressant.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CHAZAL.

Juste quelques commentaires en réponse.

Vous avez fait référence à une idée que je partage sur la nécessité de défendre les élus locaux et la démocratie de proximité. Je sais bien qu'on nous reproche, à nous, la France, d'avoir 36 000 communes (un peu moins maintenant depuis les fusions), d'avoir beaucoup de petites communes, d'élus (environ je crois 500 000 conseillers municipaux), mais en même temps, ce sont des relais indispensables car on sait très bien que lorsqu'il y a un problème dans une commune, surtout dans une commune rurale, qu'allons-nous voir ? On va voir le conseiller du quartier, le maire, même si ce n'est pas un problème de la compétence de la commune mais ce sont eux qui se

feront les porte-parole des gens auprès des services administratifs qui sont compétents.

Si on se privait de ce réseau, de ce maillon de bénévoles, parce que les conseillers municipaux sont bénévoles, il ne faut pas l'oublier, (ils sont rémunérés je crois dans les villes de plus de 100 000 habitants), on aurait une perte de la circulation des idées et des décisions qui seraient irrémédiables. Ceci est un élément important.

Concernant le statut de l'élu en Allemagne, c'est vrai, je mets quand même un bémol parce que l'ALLEMAGNE est un état fédéral et que dans chaque Land, dans chaque état régional, il y a des lois et des règles différentes sur l'organisation municipale. Néanmoins, globalement dans la plupart des Länder, le maire, le bourgmestre est fonctionnaire. Il est élu pour un mandat en SAXE, la région de CUNEWALDE, notre ville jumelle, il est élu je crois pour 7 ans alors que le conseil municipal est élu pour 6 ans et ce n'est pas le conseil municipal qui élit le maire, c'est le suffrage universel qui élit un maire parmi plusieurs candidats et puis ensuite il y a un conseil municipal qui est élu à un autre moment et qui élit un ou 2 adjoints.

C'est un autre système avec un statut beaucoup plus protecteur de l'élu. C'est un statut et je ne suis pas sûr qu'on aille vers cette solution en France parce que pour des raisons budgétaires, comment garantir une rémunération pour des élus de petites communes qui auraient besoin de dotations d'état pour être rémunérés à temps plein. On pourrait imaginer des temps partiels en fonction de la taille de la commune, mais c'est quelque chose d'assez compliqué.

En attendant, le système français, quelles que soient les majorités politiques, peu importe, a évolué depuis les 30 dernières années. On a amélioré les garanties des élus, les droits à la formation des élus (vous pouvez participer à des formations de l'ADICLA ou autres organismes) et c'est la commune qui vous permet de le faire. On a garanti un certain nombre de droits, également aux élus qui vont à l'extérieur de la commune, dans des syndicats intercommunaux ou autres, représenter la commune au niveau des indemnités, des frais kilométriques. Un certain nombre de choses ont été votées, sans parler des garanties d'exercice du mandat, c'est-à-dire des droits d'accès à l'information, droit à l'accès à des locaux pour les groupes d'opposition, droits à l'accès aux magazines municipaux. Un certain nombre de lois ont été votées pour améliorer le statut des élus. Je ne vais pas trop m'étendre là-dessus parce que qu'on s'écarte un peu du débat budgétaire, mais je partage, Monsieur CHAZAL, votre volonté de défendre les élus qui sont trop souvent attaqués ou « mis dans le même sac » que des brebis galeuses, que l'on connaît, c'est souvent les mêmes d'ailleurs, qui défrayent la chronique et malheureusement nous sommes dans une situation de crise et d'exaspération de la population, qui fait que la tendance naturelle est de jeter le « bébé avec l'eau du bain » et de dire « on se débarrasse de tout le monde, on fait le ménage, on prend un balai, on cherche celui qui va donner un grand coup de balai », sauf que c'est très dangereux. Nous savons bien où cela a mené dans le passé.

Sur les autres éléments que vous avez évoqués, c'est vrai que sur le recours à la fiscalité, vous avez dit que c'était quelque chose qui se comprenait. Je n'ai jamais dit et je tiens à le préciser encore ce soir, je n'ai jamais dit que les impôts n'augmenteraient jamais durant le mandat 2014-2020. J'ai même dit le contraire et

écrit le contraire. J'ai dit le contraire depuis 2014, depuis les élections, et j'ai dit le contraire avant les élections. J'ai dit que compte tenu de la situation, je n'anticipais pas encore totalement les baisses de dotations, qu'il serait inévitable d'avoir recours en dernier ressort à la hausse de la fiscalité, après avoir utilisé tous les autres moyens d'économie possible. Je ne l'ai pas exclu ; je ne me contredis pas, j'ai toutefois indiqué que c'était la dernière solution à envisager mais qu'il faudrait certainement l'envisager au cours de mandat.

Nous avons gardé 2 années sans augmenter les taux d'imposition. Nous avons eu simplement l'effet d'augmentation des bases. Aujourd'hui, nous en sommes au point où avec les raisons que je vous ai déjà évoquées, nous sommes obligés d'augmenter les taux d'imposition et je voudrais élargir un peu la discussion, car nous ne sommes pas les seuls à être obligés d'être dans cette situation.

Je lisais dans un quotidien pas plus tard qu'hier, que dans la commune d'HERBIGNAC, les taux d'imposition de la taxe d'habitation vont augmenter de **4 % par an** jusqu'en 2020 et les taux de la taxe foncière de **8 % par an** jusqu'en 2020. Vous voyez que notre situation n'est pas isolée, que nous ne sommes pas les seuls à nous trouver en difficultés. J'ai dit qu'il y avait des milliers de communes qui allaient se trouver cette année quasiment en cessation de paiement.

Cela nous a été dit lors du Congrès des Maires du Département à CORDEMAIS au mois de juin dernier. Dans notre Département, il y a d'autres communes que les nôtres, et j'ai pris exprès HERBIGNAC qui est en dehors de la CARENE. On voit bien qu'il y a des hausses des taux d'imposition qui seront inévitables.

Je pense aussi à un point que Mikaël DELALANDE avait évoqué en disant « la CARENE pourrait éventuellement prendre en charge les dépenses de contributions des communes au SDIS ». Certes, mais je pense qu'il y a une politique je me suis toujours résolu à ne pas mener au sein de la CARENE et je vous le dis ce soir, j'ai entendu avant 2014, à une commission des finances, une réflexion qui était de dire (ce n'est pas vous Monsieur CHAZAL, je ne vous mets pas du tout en cause), « si la commune n'a plus d'argent, la CARENE en a beaucoup, on n'aura qu'à aller frapper à sa porte pour aller réclamer des sous ».

Je me suis refusé à engager cette démarche, en disant « chez nous, il n'y a plus d'argent, chez vous à la CARENE, il y en a, et bien, donnez-nous de l'argent, parce que nous n'avons pas su comment faire pour équilibrer nos comptes ».

Je me suis toujours refusé à aller quémander quelque chose à la CARENE, quel que soit le motif. C'est vrai que la CARENE a une structure financière totalement différente de la nôtre. J'ai eu l'occasion au dernier conseil communautaire, puisque certains contestaient le fait que la CARENE puisse emprunter, de dire qu'Élu Dongeois, j'étais très sensible à la question de l'endettement pour des raisons que tout le monde comprend, mais que l'endettement n'était pas en soi quelque chose de condamnable, c'était l'incapacité de rembourser les emprunts sans déséquilibrer le budget qui était condamnable et que la structure d'endettement de la CARENE est extrêmement favorable et que même en engageant un certain nombre d'emprunts d'ici 2020, notamment sur les budgets annexes dont je m'occupe, l'eau, l'assainissement et les déchets, l'endettement de la CARENE sera extrêmement réduit par rapport à d'autres intercommunalités. La CARENE a beaucoup de recettes, elle a une dynamique favorable des recettes fiscales parce que heureusement dans notre bassin d'emploi, l'économie bénéficie de bonnes nouvelles au sein de STX, des chantiers navals, d'AIRBUS, de la raffinerie, puisque Monsieur PAVARD nous l'a exposé tout à l'heure. Cela génère pour la CARENE qui perçoit la contribution économique territoriale, (ce qui remplace la taxe professionnelle) une dynamique très forte à la hausse des recettes.

Ne comparons pas la situation de la CARENE avec la situation des communes-membres. Au sein de la CARENE. Il y a des communes qui sont en

situation financière tout à fait équilibrée. Je ne veux pas donner de nom, parce que je ne suis pas là pour distribuer des bons points au sein de notre intercommunalité. Ce n'est pas du tout lié à une tendance politique, à une couleur politique.

Je dis simplement qu'au sein de la CARENE elle-même et les communes de la CARENE ont des situations différentes de la nôtre. Néanmoins, même les communes bien gérées, qui ont été prudentes, doivent envisager, pour certaines d'entre elles, d'augmenter les taux d'imposition.

Ce débat n'est pas un débat dongeois, c'est un débat national, régional, départemental. Vous voyez bien que nous ne sommes pas à l'écart de ce qui se passe dans notre secteur. J'ai cité HERBIGNAC comme j'aurais pu citer d'autres communes.

Y a-t-il d'autres prises de paroles sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Une dernière remarque sur le SDIS. Plan national : oui - plan local : oui - plan strictement communauté d'agglomération : je le redis oui. Le SDIS nous devrions en discuter à cette échelle là. Il y a un principe d'égalité du contribuable à l'accès aux services publics. C'est comme si demain, dans la délégation du service de l'eau par exemple : on disait « à PORNICHET, l'eau va être moins chère qu'à DONGES ». C'est le même principe par rapport aux services de secours. Pourquoi cela coûterait plus cher de secourir un Dongeois que de secourir quelqu'un de PORNICHET ? C'est une question de principe qu'on émet. Je le redis pour être sûr d'avoir été bien compris.

Monsieur le Maire

De toute façon nous ne serons pas d'accord. Je considère qu'on ne peut pas comparer la redevance de l'eau qui est payée par l'usager en fonction du mètre cubes consommé avec un service qui doit être égal pour tout le monde et qui n'est pas financé par l'usager. Ce ne sont pas les gens qui ont des accidents qui paient le service des pompiers, heureusement, c'est la solidarité. Ce sont des contributions qui peuvent être assimilées à des impôts qui financent ce service et il ne s'agit pas d'égalité au sein d'un même territoire. Le service doit être égal sur tout le Département. Le service d'incendie et de secours doit être aussi performant sur l'ensemble du Département.

Nous avons la chance d'avoir un sens de secours à DONGES qui est bien équipé, bien doté en personnel, avec beaucoup de volontaires qui fonctionnent correctement au niveau de son personnel.

Néanmoins, sur le Département, cela doit être géré par le service départemental et par le conseil départemental. Ce sont des contributions et non pas des redevances qui doivent être versées à ce service départemental. Le SDIS n'est pas un service de la CARENE, c'est un service du Département qui doit être envisagé au niveau départemental.

Je ne veux pas allonger les débats mais je redis que ce n'est pas la même chose. Les paiements de factures d'eau n'ont rien à voir avec le paiement de la commune au titre d'une contribution incendie.

S'il n'y a pas d'autres discussions, nous devons passer au vote pour prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Je vous signale qu'au sein de la CARENE, il nous a été rappelé qu'il fallait passer à un vote même sur le DOB.

Je ne vous demande pas d'approuver les orientations proposées dans le rapport. Je vous demande de prendre acte. Le terme « prise d'acte » à un sens qui veut dire constater que ce débat a eu lieu.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Les nouvelles réglementations sont imposées par la loi NOTRe. Il y a certaines communes qui ont interprété d'une manière un peu différente et elles ont fait valider leur débat et d'autres ont validé les orientations proprement dites.

Pour cette raison, il serait bien de pouvoir préciser si on vote uniquement pour la tenue du débat ou sur les propositions d'orientations présentées par l'équipe majoritaire.

Monsieur le Maire

Il y a un flou dans les textes. Les textes d'application ne sont pas sortis et nous devons voter mais nous ne savons pas sur quoi.

Dans l'attente de la sortie des textes d'application par l'Etat, je vous propose que nous votions simplement pour prendre acte que le débat a eu lieu et non pas pour approuver le rapport.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **A PRIS ACTE de la tenue du débat** d'Orientation Budgétaire pour 2016 relatif au Budget général et au Budget annexe du Centre d'accueil des travailleurs en déplacement "Les Tainières".

Délibération n° 2 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Commune/OSCD (2016-2018)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

L'Office Socioculturel de DONGES (OSCD), créé en 1985, représente aujourd'hui un acteur majeur de l'animation de DONGES, tant sur le plan social que sur le plan socioculturel. Il apporte notamment un soutien aux initiatives locales, met en place et anime des structures et des projets destinés à l'enfance et la jeunesse ainsi qu'aux familles.

Suite à la convention triennale 2013-2015, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2012, il est apparu nécessaire de conclure un nouvel accord prenant la forme d'une « convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens », afin d'assurer une plus grande lisibilité et une plus grande transparence aux rapports entre la Ville et l'OSCD. Ainsi sont définis dans cette nouvelle convention :

- les actions d'intérêt général que l'Office se propose de poursuivre, de développer ou de mettre en œuvre conformément à son objet statutaire. Sont ainsi mis en exergue trois objectifs majeurs : développer une participation

citoyenne par le soutien à la vie associative, participer à l'éducation des enfants et des jeunes et favoriser les échanges entre Dongeois quelles que soient les catégories sociales ou les générations,

- les moyens humains, matériels et financiers que la Ville s'engage à accorder à l'Office afin de lui permettre de réaliser les actions susvisées, conformes aux orientations municipales en complément de ce qu'apportent déjà d'autres organismes dont la Caisse d'Allocations Familiales de LOIRE ATLANTIQUE (CAFLA),
- les modalités de la concertation et de la coordination entre la Ville et l'Office pour assurer la bonne exécution des engagements de chacune des parties,
- les dispositions de sécurité,
- les responsabilités de chacune des parties signataires,
- les modalités de concertation et de coordination pour assurer l'évaluation et le suivi de l'exécution des engagements de chacune des parties signataires.

Proposition

Le Conseil est donc appelé à approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci jointe, à conclure entre la Commune et l'Office Socioculturel de DONGES, en cohérence avec la durée du projet social de l'OSCD, soit jusqu'au 31 décembre 2018 et autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention.

Notons que chaque année, un avenant fixera les objectifs opérationnels pour l'année ainsi que le montant de la subvention. Celui-ci fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de DONGES qui sera informé à cette occasion par l'Office du bilan opérationnel de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Viviane ALBERT

Je profite ce soir de cette délibération qui approuve la convention pluriannuelle entre la commune et l'OSCD, pour vous demander s'il serait possible d'avoir un rapport de l'OSCD. Nous le faisons lors de notre dernier municipale. Une fois par an, l'OSCD venait présenter ses projets en conseil municipal. Je pense que cela serait intéressant que ce projet social et le projet de l'OSCD soient présentés à tous les membres du conseil.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il serait intéressant que l'OSCD vienne présenter son bilan de l'exercice écoulé.

Quand vous dites rapport d'activité, pour moi cela concerne avant tout l'exercice passé.

Je ne suis pas du tout contre cette présentation.

Madame Viviane ALBERT

J'ai appris que le projet social avait été validé par la CAF. J'aimerais bien avoir les tenants et les aboutissants de ce projet social de l'OSCD, entre autres.

Monsieur le Maire

Lors d'une prochaine séance, nous demanderons à des représentants de l'OSCD de venir présenter leur bilan et de répondre aux questions de l'assemblée.

Monsieur Alain CHAZAL

Le montant de la subvention à l'OSCD qui a dû être négocié courant décembre, est-il en augmentation ou en diminution ?

Monsieur le Maire

Nous négocions avec l'OSCD une diminution, non pas à la hauteur de la diminution des dépenses de fonctionnement de la commune, mais avec quand même un effort demandé à l'OSCD. Nous avons identifié des points sur lesquels il y avait des marges de manœuvres, des renégociations de contrats notamment.

Nous avons demandé à l'OSCD d'intégrer cela dans la subvention qui lui serait allouée, puisque c'est un peu normal que chacun prenne un peu sa part de l'effort, même si nous faisons attention.

Encore une fois, il ne s'agit pas de faire un « coup de rabot ». L'OSCD assume des missions notamment liées à l'enfance et à la jeunesse. Nous avons une population qui est en augmentation. Nous avons des besoins qui sont en augmentation, notamment en matière d'enfance, de jeunesse, d'accueil périscolaire, d'ALSH et autres.

Il faut veiller « à faire de la dentelle » quand on fait évoluer les dépenses, les subventions car il ne s'agit pas de priver l'OSCD de tous les moyens dont il a besoin, pour faire face à ses dépenses.

Par contre, il y a des postes sur lesquels des économies sont tout à fait légitimes et envisageables.

C'est ce dont nous avons parlé avec les représentants de l'OSCD et c'est ce qui nous conduit à faire globalement une perspective de diminution de la subvention, mais pas dans la proportion de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune, parce qu'il faut s'adapter au réel, faire du cas par cas.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je voudrais confirmer ce qui est dit concernant l'OSCD. Nous sommes deux ici ; Mikaël pourra éventuellement me contredire ou pas.

L'OSCD a pris vraiment à cœur ce qu'on lui a demandé de faire. Nous avons même créé une commission finances qui n'existait pas depuis les 20 ans que je siège à l'OSCD, de façon à prendre vraiment notre responsabilité.

Comme cela a été signalé, il y a eu des étapes. Vous avez reçu le Directeur, le Président et le Vice-Président pour bien donner une ligne « de conduite ». Nous, administrateurs de l'OSCD, tenions à participer également à l'effort qui nous est demandé, comme tout le monde, puisque la situation économique de la Commune est ce qu'elle est.

Par contre, ce que nous avons tenu à faire et je pense que nous y sommes parvenus, c'est de ne pas priver les utilisateurs de l'OSCD de prestations et de services qui existaient. Pourquoi ? Parce que cela serait trop facile de dire on va supprimer quelque chose que l'OSCD fait, on va gagner par exemple, 10 ou 20 000 €, mais nous n'aurons pas rendu le service, ce pour quoi nous sommes désignés, soit par la Commune, ou soit des choix que nous avons faits au niveau de l'OSCD.

Je confirme vraiment que nous prenons à cœur cette économie, ce n'est pas facile. C'est exactement ce que François CHENEAU disait tout à l'heure : les choix ne sont pas forcément faciles pour le budget communal comme pour l'OSCD.

Je tenais à dire, qu'à travers la création de cette commission finance de l'OSCD, nous prenons vraiment conscience qu'il faut faire quelque chose et que nous allons dans le sens qui nous est demandé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je confirme tout à fait les propos de Jean-Marc NICOLLET. IL y a une commission qui a été instaurée où nous siégeons tous les deux dans cette commission.

Effectivement, ligne par ligne, des efforts très importants ont été faits par l'Office Culturel : des renégociations de contrats, du fonctionnement même en passant par la téléphonie et bien d'autres. Des pistes sont encore en réflexion, ne pouvant pas être réalisées du jour au lendemain.

Je pense que nous, administrateurs, nous prenons notre « bâton de pèlerin » pour distiller cette volonté de baisser le fonctionnement.

Par contre, ce qui est important, c'est que nous avons pris la décision au sein du bureau de ne pas, comme tu l'as dit Jean-Marc, baisser les prestations offertes aux familles et nous réfléchissons même à pouvoir mettre en place d'autres actions auxquelles la population a besoin en matière sociale et autres. Ce travail va continuer. Par contre, il y aura un moment où nous ne pourrons pas aller au-delà d'une certaine limite.

Je voudrais rappeler que la Ville est partenaire et confie aussi une politique sociale à l'OSCD et que les liens doivent se resserrer encore davantage, comme je l'ai évoqué lors du dernier conseil municipal et j'invite fortement la Ville à s'impliquer encore davantage au sein de l'Office Socio-Culturel en étant présente à chaque réunion notamment.

Monsieur le Maire

Sur l'OSCD, je me réjouis de l'orientation nouvelle et de la création de cette commission finances qui révèle une prise de conscience, de ce qu'on ne peut pas venir sans cesse frapper à la porte de la mairie pour dire : cette année il nous faut plus d'argent que l'année dernière, parce que vous connaissez maintenant la situation et cela n'était plus quelque chose d'entendable.

Je me réjouis de cette prise de conscience qui, je pense, est maintenant partagée. Je ne doute pas que nous pourrons travailler efficacement dans l'amélioration de l'efficacité de la subvention de la Commune à l'OSCD.

Nous avons des exigences parce que il s'agit d'argent public et que c'est une subvention très élevée qui est versée par la Ville à l'OSCD. Elle est certes moins élevée maintenant que nous avons cessé de verser des sommes à l'OSCD pour nous les rembourser sous forme de redevances d'occupation des bâtiments communaux. Néanmoins, cela reste une subvention extrêmement élevée.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que les services de contrôle financier et les services de la Préfecture avaient identifié cette dépense comme étant une source d'économie facile à faire, puisque ce n'est pas une dépense obligatoire. Il suffisait de supprimer la subvention à l'OSCD, selon eux, pour améliorer la situation de nos finances communales.

Sauf que, nous savons tous bien, l'importance des services qui sont rendus à la population par l'OSCD : services liés à l'enfance, la jeunesse, aux familles. Il n'était pas imaginable de « tailler à la serpe » dans ce type de dépenses.

Néanmoins, la Commune est prête à travailler avec le bureau, le conseil d'administration, la commission finances de l'OSCD pour améliorer encore l'efficacité des sommes qui sont versées ou qui seront versées parce que c'est dans l'intérêt de tous que nous arrivions à maintenir les services sans les supprimer, tout en essayant de trouver des solutions innovantes pour les financer et encore une fois nous adapter à

l'évolution de notre démographie.

Nous sommes vis-à-vis de l'OSCD dans un dilemme. Nous avons des locaux dont l'OSCD a besoin pour notamment l'accueil périscolaire, pour l'ALSH et ces locaux sont de plus en plus insuffisants pour accueillir tous les enfants. C'est une vraie problématique malgré la salle de la Pommeraye, malgré les salles préfabriquées de l'ex-école Casanova qui ont été rénovées l'année dernière et bien rénovées. Je pense que certains imaginaient de les raser mais heureusement qu'elles n'ont pas été rasées, car elles nous sont bien utiles.

Malgré tout cela, au niveau des locaux et des bâtiments, nous sommes de plus en plus à l'étroit. Il faut réfléchir ; cela fait partie de la problématique générale sur l'équipement de la Commune et l'adaptation à l'augmentation de la population. Il faut réfléchir y compris et surtout avec l'OSCD à cette perspective qui concerne pas seulement la subventions mais aussi les moyens en locaux pour qu'ils puissent assurer le même service ou un service de même qualité auprès de tous les usagers qui font appel à lui, qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus exigeants.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je confirme tout à fait et je pense que Monsieur NICOLLET aussi. Cela devient vraiment un dilemme, c'est-à-dire que nous avons bien identifié les besoins de la population et les services nouveaux que nous pourrions déployer par rapport à d'autres qui sont un peu désuets.

Mais aujourd'hui, la politique de l'OSCD ne pourra pas se développer sans passer par des nouveaux locaux, des nouveaux moyens de fonctionnement etc.... et nous en sommes conscients.

Monsieur le Maire

Nous réfléchissons déjà dans le contexte financier difficile que nous connaissons mais nous réfléchissons quand même à une prospective d'avenir là-dessus, parce qu'il s'agit de penser à l'avenir et d'anticiper au maximum les évolutions.

Je rappelle que les membres du bureau de l'OSCD ne peuvent pas prendre part au vote, suite au rappel que nous a fait la Sous-Préfecture sur une précédente délibération. Ce sont surtout les membres du bureau qui sont identifiés.

Monsieur BOUTIN me précise que les membres du CA sont aussi concernés.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **23 POUR**

Et

- **4 NON PARTICIPATION AU VOTE**

Madame AUFFRET Anne – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur DELALANDE Mikaël

➔ **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-jointe, à conclure entre la Commune et l'OSCD, pour la période du 15 février 2016 au 31 décembre 2018

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention.

Délibération n° 3 :
Droit de Prémption Urbain :
Actualisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire
suite au transfert de compétence à la CARENE
du Plan Local d'Urbanisme emportant transfert de compétence
de plein droit en matière de droit de préemption urbain

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le Conseil Communautaire a approuvé par délibération du 29 septembre 2015, le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Par arrêté préfectoral, le transfert de cette compétence a été prononcé et les statuts de la CARENE modifiés pour y intégrer la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, qu'elle exerce de plein droit à compter du 23 novembre 2015.

En vertu de l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme, qui dispose que « la compétence d'un établissement public intercommunal à fiscalité propre en matière de PLU emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU) », la CARENE est devenue titulaire de plein droit du DPU à la date de ce transfert.

Toutefois, le titulaire du DPU peut déléguer son droit à l'Etat, une collectivité locale, un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones concernées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

La charte de gouvernance relative au transfert de la compétence PLU, signée le 1^{er} décembre 2015 par l'ensemble des Maires des communes de la CARENE, a prévu de déléguer sur des périmètres définis, l'exercice du DPU et du DPU renforcé à chaque commune membre de la CARENE le désirant, afin que celles-ci puissent exercer ce droit sur leur territoire.

La Commune de DONGES a exprimé à cette occasion, vouloir recevoir en délégation le DPU sur les zones UA, UB et UC, c'est-à-dire sur les secteurs déjà urbanisés qui sont à vocation principale d'habitat.

Par délibération du Conseil Communautaire de la CARENE en date du 15 décembre 2015, le DPU a été délégué à la Commune de DONGES sur les zones UA, UB et UC, excluant donc l'ensemble des zones à vocation économique UE et UG ainsi que l'ensemble des zones à urbaniser, qu'elles soient à vocation principale d'habitat ou d'activités.

Proposition

Aujourd'hui, il convient de prendre acte de ce transfert de compétence automatique au profit de la CARENE, ainsi que de la délégation partielle accordée à la Commune. Il convient aussi d'actualiser la compétence accordée par le Conseil Municipal au Maire pour tenir compte de ces différentes délibérations communautaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Pour être pour être simple dans l'explication, « il faut que tout change pour que rien ne change », parce qu'autrefois le droit de préemption urbain était communal, exercé éventuellement par le maire, par délégation du conseil municipal pendant la durée du mandat.

Comme la compétence PLU a été transférée, comme vous le savez à la CARENE, normalement de droit de préemption a suivi et le droit de préemption urbain est exercé par la CARENE. Il a été décidé au sein de la CARENE, comme c'était possible selon la loi, de rétrocéder à la Commune le droit de préemption urbain qu'elle venait de perdre, si bien que malgré le transfert de la compétence PLU à la CARENE, le droit de préemption urbain sur les zones qui vous ont été indiquées, à l'exception des zones à urbaniser et des zones industrielles, restera exercé au sein de la Commune.

C'était quelque chose qui était demandé par plusieurs Maires de la CAENE pour qui il était très important d'avoir au moins potentiellement ce droit de préemption urbain. On nous le redonne après nous l'avoir enlevé au mois de décembre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **PREND** acte du transfert de compétence en matière de droit de préemption urbain institué automatiquement au profit de la CARENE,
- ➔ **DECIDE** d'actualiser la compétence donnée au Maire en matière de DPU par le Conseil Municipal pour tenir compte du transfert de compétence opéré et de la délégation accordée par la CARENE à la Commune sur les zones UA, UB et UC,
- ➔ **DECIDE** de donner délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer le DPU, droit délégué par la CARENE au profit de la Commune
- ➔ **PRECISE** que la présente délibération complète la délibération du 14 avril 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire.

Délibération n° n° 4 : Hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DONGES ET GRDF

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Monsieur Le Maire Informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux Ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Proposition

En conséquence, il est proposé de conclure une convention pour une durée de vingt ans correspondant à la durée de vie des équipements techniques.

Afin de concrétiser l'accord particulier portant sur la mise à disposition d'emplacements sur un site, une convention particulière sera établie en conformité aux présentes et signées par l'hébergeur et GRDF.

La signature des conventions particulières ne pourra intervenir que pendant la durée de validité de la présente convention cadre. Celle-ci ne pourra faire l'objet d'une reconduction tacite.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Claudine MORICLET

Savez-vous quand dans l'avenir les particuliers seront concernés par ce système de relevé ? On voit dans l'annexe expliquer le remplacement de onze millions de compteurs. C'est un peu fou ; c'est une annexe qui est un peu compliquée.

Monsieur Louis OUISSE

Lors des dernières réunions avec GrDF, cela n'a pas été explicité. A mon avis, ça ne peut être qu'au moins dans 2 ans, tout dépend de la taille du concentrateur. Tout ceci est à mettre en œuvre et GrDF commencera par certaines grandes villes et nous ne serons certainement pas dans les priorités.

Madame Claudine MORICLET

Y-aura-t'il un impact financier, si les particuliers sont obligés de payer le compteur de gaz, car à un moment il y avait une polémique ?

Monsieur Louis OUISSE

Non, ce sera le même coût.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, à passer entre la Commune de DONGES et la Société GRDF
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir pour la signature de cette convention.

Délibération n° 5 :
Approbation de la convention de désignation de maîtrise
d'ouvrage et de financement du réaménagement
de la rue d'Aquitaine et ses accessoires
sur la résidence la Souchais à DONGES

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le bailleur social SILENE a programmé une opération de réhabilitation de la résidence de la Souchais, située rue d'Aquitaine, après concertation avec les résidents.

La Ville comme SILENE ont considéré que cette opération était l'occasion de repenser les aménagements extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

En ce qui concerne les espaces appartenant à SILENE, il est envisagé la construction d'un terrain de basket. Il est aussi prévu de redistribuer des places de stationnement en positionnant de nouvelles places plus près des bâtiments car une des difficultés actuelles est que les résidents se stationnent le long de la voie, la plupart des places de stationnement étant assez éloignées des entrées d'immeubles. Il est aussi prévu l'installation de conteneurs enterrés, en lien avec la CARENE.

Au niveau des espaces appartenant à la Ville, objet de la présente convention, il est envisagé de profiter de cette opération de réhabilitation pour réaliser dans le même temps une reprise des réseaux, voiries et trottoirs.

Dans ce cadre, une convention entre la ville et SILENE a été rédigée pour mutualiser la maîtrise d'ouvrage. Cela permettra de réduire le coût des travaux à la charge de la Ville et de faciliter la coordination du chantier. C'est SILENE qui prendra en charge la mission de maîtrise d'ouvrage, décrite précisément à l'article 4 de la convention, au nom et pour le compte de la mairie.

Cette opération représente pour la Ville un montant prévisionnel de dépenses de 58 856 € TTC, étant précisé que les paiements effectués par la Ville seront ajustés au vu du montant réel des dépenses.

Proposition

Le Conseil est donc appelé à approuver cette convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement du réaménagement de la rue d'Aquitaine et de ses accessoires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous vous doutez bien que nous allons voter délibération. Nous sommes tout à fait

satisfaits, ayant épaulé les résidents de la rue d'Aquitaine pour que des travaux relativement importants soient faits sur un bâtiment qui en avait vraiment besoin, afin les locataires puissent avoir non pas une forte hausse comme c'était prévu de loyer, ayant des loyers modérés.

Bien évidemment, nous allons voter cette délibération. Il aurait été dommage que la Ville ne prenne pas en charge ces travaux de voirie.

Les résidents que j'ai contactés en début de semaine sont tout à fait satisfaits que ces travaux puissent être mis en œuvre et ils n'auraient pas compris que ces travaux ne puissent pas se faire.

Madame Viviane ALBERT

Nous aussi. Je voudrais rappeler ce soir que dès 2011-2012, nous avons rencontré SILENE et les résidents de la rue d'Aquitaine pour voir avec eux la réhabilitation que SILENE pourrait faire à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

Ce soir, nous pouvons nous réjouir que les extérieurs vont être pris en compte, les containers poubelles notamment. Nous avons vraiment demandé que les conteneurs poubelles soient enterrés ; c'était une demande très forte à l'époque. On nous avait répondu qu'il fallait attendre la fin des travaux de la rue des Herlains.

Ce soir, nous voterons aussi cette délibération qui va apporter du confort aux résidents de la rue d'Aquitaine. Quand on voit les plans avec les terrains de jeux quand on sait le « noman's » land qu'il y a entre les deux bâtiments avec la terre battue et les petits jeux pour les enfants, c'est une bonne chose que tout cela soit revu ce soir.

Monsieur le Maire

Je voudrais apporter un élément complémentaire sur la collecte enterrée. Comme vous le savez, c'est moi, au sein de la CARENE, qui suis chargé par le Président de m'occuper du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La collecte enterrée, il est prévu de la développer notamment dans les centres ville (c'est déjà le cas dans le centre-ville de ST NAZAIRE). Vous voyez des conteneurs de collecte enterrée avenue de la République notamment.

Dans les communes extérieures à la ville-centre, c'est un peu plus lent parce qu'il faut une densité de population suffisante, cela nécessite de changer complètement les habitudes en matière de déchets. On sait bien que même à ST NAZAIRE, il y a eu quelques problèmes de personnes qui ne déposaient pas leurs déchets dans le conteneur enterré, qui préféraient les laisser sur la voie publique. Il y a eu une campagne de verbalisation pour remédier à cette situation.

Concernant la collecte enterrée, j'avais indiqué dès le début à la CARENE qu'il fallait le faire dans les nouveaux quartiers qui allaient se créer, de façon assez cohérente et ne pas changer brutalement les habitudes des habitants de quartiers existants, surtout que les conteneurs enterrés, c'est un autre mode de collecte mais c'est aussi un autre mode de ramassage. Ce ne sont pas les mêmes camions qui ramassent la collecte enterrée. Il y a des conteneurs que l'on extrait de leur emplacement et je peux vous dire que ce n'est pas du tout le même type de camions. Cela représente des coûts importants.

La collecte enterrée aura lieu dans d'autres communes, ce sera un service de collecte distinct de la collecte habituelle des déchets ménagers. Ce sera une autre tournée de collecte.

Je ne pense pas qu'il soit opportun de développer la collecte enterrée dans de l'habitat

pavillonnaire existant, il faut plutôt la réserver aux immeubles de construction en hauteur, où il y a une forte densité d'habitat et que cela permette de remédier aux problèmes qu'il y a dans les locaux poubelles dans les cages d'escalier ou à proximité des cages d'escalier, qui sont souvent générateurs de nuisances, voire d'insalubrité. Trouver des nouvelles habitudes, mais procéder de façon intelligente en lien avec les opérations de rénovation de l'habitat. Sur le site de la rue d'Aquitaine, cela peut être approprié. Ce n'est pas forcément le cas dans tous les quartiers de DONGES, pour l'instant.

Monsieur Alain CHAZAL

Par rapport à ce dossier, je me réjouis que cela puisse faire, puisqu'avec mon ami Jean-René JAUMOUILLE, nous étions membres de la commission des grands services publics et je peux vous assurer que pendant de nombreuses années, nous avons fortement appuyé auprès d'Olivier RICHARD pour qu'on puisse avoir à DONGES ce type de collecte.

Avez-vous aujourd'hui des informations sur d'autres d'implantations que celles décrites dans ce projet de délibération ? Nous avons imaginé à l'époque autour de la place du centre-ville notamment avec les problèmes qu'il y a après les marchés. Avez-vous d'autres information en terme de timing sur l'implantation de ce type de récupération ?

Monsieur le Maire

Avec la direction des déchets, on s'oriente, comme je l'ai dit, plutôt sur une mise en place dans les nouveaux immeubles collectifs qui vont, soient être réhabilités, soient être construits. C'est plutôt cela les priorités, plutôt que dans des secteurs mêmes du centre-ville, nous avons un centre-ville autour de cette place qui n'est pas encore extrêmement dense en population, qui nécessite des opérations de rénovation de l'habitat. Nous savons très bien qu'une partie de l'habitat appartient au groupe TOTAL notamment.

Cela fait partie d'une réflexion qui est en cours avec la CARENE (service Habitat) et la Ville. La collecte enterrée autour de la place n'est pas, selon nous une priorité immédiate, c'est plutôt dans les secteurs d'habitat collectif et de nouvel habitat collectif que ce sera développé, mais nous le développerons. Il faut qu'il y ait un nombre suffisant de collecteurs enterrés pour que cela ait un sens économique de faire de la collecte enterrée et que la population concernée s'adapte à ce nouveau mode d'élimination des déchets et de collecte.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement du réaménagement de la rue d'Aquitaine et de ses accessoires.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention.

Délibération n° 6 : Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGT)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le Conseil Municipal du 10 décembre 2015 :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliener

Service Urbanisme Foncier

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente Commission	Date de décision	Décision
0 6104	20/11/2015	MEIGNEN DENIS 44 RUE DU STADE 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	75 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			44 RUE DU STADE BM 1356, BM 1359	6 400 €		
0 6105	23/11/2015	LEMOINE XAVIER 33 RUE DES HERLAINS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	132 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			33 A RUE DES HERLAINS BM 1305	8 000 €		
0 6106	01/12/2015	GAUDIN ANGELE 29 AV ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	100 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			29 AV ANDRE PELLISSIER BM 351	437 204 €		
0 6107	02/12/2015	Cts BOURREAU	Bâti sur terrain propre	650 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			49 RUE DU STADE BI 621, BI 654, YL 195, YL 207			
0 6108	03/12/2015	GAUVIN	Bâti sur terrain propre	131 500 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			1 RUE PIERRE CURIE BM 1322	8 500 €		
0 6109	07/12/2015	GOURHAND JEROME LOQUET AURELIE 15 RUE DES CASTORS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	155 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			15 RUE DES CASTORS BI 268	9 500 €		
0 6110	14/12/2015	LE CORRE CHARLES 419 LES BROUZILS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	210 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			419 LES BROUZILS ZL 265	12 000 €		
0 6111	14/12/2015	HAENTJENS NICOLAS 16 RUE DE BRETAGNE 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	120 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			16 RUE DE BRETAGNE BI 110			
0 6112	15/12/2015	LECAMP DANIEL 115 LA DIGUENAI 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	100 000 €	15/12/2015	Pas d'acquisition
			115 LA DIGUENAI ZE 472	9 000 €		
0 6113	15/12/2015	EVAIN MARTINE 97 RUE DES ORFEVRES 49300 CHOLET	Bâti sur terrain propre	120 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			1 RUE D AUVERGNE BM 1074	10 000 €		
0 6114	15/12/2015	CHABOT ESTELLE 1 RUE ALBERT CALMETTE 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	126 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			18 RUE DU STADE BI 413	6 000 €		
0 6115	16/12/2015	MARINGUE CHRISTOPHE 20 LA FERDENAI 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	193 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			20 LA FERDENAI ZO 176	10 500 €		
0 6116	18/12/2015	PONTACQ DAVID 5 RUE DES SORBIERS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	217 000 €	22/12/2015	Pas d'acquisition
			5 RUE DES SORBIERS BM 1182	10 000 €		
0 6117	24/12/2015	FOUREL YVONNE RUE CAMILLE CLAUDEL RESIDENCE CAMILLE CLAUDEL 44570 TRIGNAC	Bâti sur terrain propre	85 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			13 AVENUE ANDRE BM 378	6 000 €		
0 6001	06/01/2016	THOREL MARIE-CLAIRE 5 RUE DE LA SORBONNE 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	110 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			13 RUE LAVOISIER YK 525p, YK 526	6 000 €		
0 6003	11/01/2016	GERBAUD PATRICK 39 RUE DE BEAULIEU 44340 BOUGUENAI	Non bâti	52 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			804 LA SENCIE YI 514			
0 6004	11/01/2016	HALGAND JANNICK 30 RUE DE LA LIBERATION LE FOURNEAU 49530 LIRE	Non bâti	33 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			LA DIGUENAI ZE 285, ZE 706			
0 6005	11/01/2016	DESCOUTS PIERRE 302E LA ROULAI 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	168 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			LA ROULAI ZY 293, ZY 298, ZY 302	10 920 €		
0 6006	13/01/2016	VALLEE CLAUDE 57 AVENUE DE LA PAIX 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	127 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			25 BILY ZN 140, ZN 413	7 900 €		
0 6007	13/01/2016	DESBOIS REGIS 626 L AUBINAI 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	243 000 €	26/01/2016	Pas d'acquisition
			626 L AUBINAI YI 333	10 000 €		

Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, je vais maintenant passer à une question diverse déposée par le groupe « Donges avec Vous », concernant la sécurité route de la Sencie et la mise en place du projet « Voisins vigilants ».

Monsieur Philippe LETERRIER

« Monsieur le Maire,

A travers les deux questions que nous posons ce soir, nous tenons à faire part à l'ensemble des élus de préoccupations de certains Dongeois impactés, soit par des problèmes de sécurité routière, soit par des soucis de vols ou d'incivilités.

Tout d'abord, vous l'aurez tous constaté, la route de la Sencie est véritablement devenue une nouvelle entrée dans DONGES. Que ce soit pour accéder aux nouveaux logements ou pour les personnes souhaitant se rendre sur BESNE en évitant la D4. La fréquentation de cet axe est en forte hausse. Cette augmentation d'usagers est aussi synonyme de nouvelles incivilités, principalement dues à une vitesse qui semble excessive. Les riverains vous ont adressé récemment une pétition dans ce sens, vous alertant sur ce problème de sécurité. Comme vous le savez, les aménagements autour de cette route sont peu nombreux.

Cette situation nous préoccupe d'autant plus que les enfants doivent traverser cet axe pour rejoindre certains lieux de ramassage ou attendre les cars en bord de route, sans même un abri sécurisé.

Nous souhaiterions donc attirer votre attention sur cette situation et aimerions savoir quelles démarches vous comptez mettre en œuvre pour répondre à l'inquiétude croissante et justifiée des riverains ?

Nous pensons très sincèrement que les commissions urbanisme et sécurité devraient s'emparer rapidement de ce problème de sécurité routière, et y apporter des solutions, pas forcément coûteuses, qui puissent satisfaire l'ensemble des riverains, petits et grands.

Le second point que nous souhaitons aborder concerne le projet « Voisins vigilants » qui avait été abordé lors de la campagne municipale de 2014 et lors d'un conseil municipal en 2015.

D'un impact financier raisonnable pour la commune, ce projet mérite de plus en plus l'attention de la collectivité, au vu de la quarantaine de maisons cambriolées sur DONGES en 2015.

Deux ans se sont maintenant écoulés depuis les élections. Nous souhaiterions connaître l'avancement de ce projet. Merci Monsieur le Maire ».

Monsieur Louis OUISSE

Comme nous en avons parlé tout à l'heure, j'ai passé quelques heures à faire un tour.

Effectivement, c'est une route qui a beaucoup souffert. C'est une route qui a été faite en deux fois en 2008 et 2009 : la voie haute en 2008 et la partie basse jusqu'à Sem en 2009.

Au niveau des véhicules, c'est vrai que tous les nouveaux logements, au lieu de redescendre par la rue du Stade, comme c'était pour la plupart avant, maintenant empruntent la route de la Sencie, ce qui fait une quantité importante de voitures.

Concernant la sécurité des enfants : il y a 2 aubettes. Une se trouve en haut de la côte et l'autre à l'Aubaudais.

Vous dites qu'il y a des enfants qui partent de la Sencie pour aller à pied jusqu'en haut. Je ne connais pas le nombre.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Il y a des enfants et des adolescents qui partent de ces quartiers pour arriver jusqu'au parking des Six Croix six où le ramassage scolaire les prend. Ces personnes marchent le long de la route.

Monsieur Louis OUISSE

Un aménagement avait été fait par la municipalité précédente.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Ce n'est pas suffisant, du fait qu'au milieu de la route, il y a des espèces de ralentisseurs qui ont été mis et les gens ont tendance à rouler davantage sur le côté.

C'est quelque chose qui est quand même important et je pense qu'il va y avoir de plus en plus, on ne peut pas dire ce soir le nombre exact d'enfants, mais c'est fluctuant par rapport aux habitations, c'est quelque chose qui va aller justement en accroissement.

Il va falloir que nous réfléchissions vraiment à quelque chose. C'est pour cette raison que nous avons tenu à poser cette question ce soir.

Monsieur Louis OUISSE

Je vais demander à la STRAN qu'elle m'envoie le nombre exact d'enfants. C'est ce que je fais systématiquement dès qu'il y a quelque chose en campagne.

Il y a une autre problématique. Les câbles électriques des éoliennes passent par là et normalement d'ici la fin de l'année de 2016, nous risquons de voir l'arrivée de magnifiques machines pour creuser des trous de 2 mètres de large, 2 mètres de profondeur quasiment au milieu de la route et pour aller jusqu'à Sem à partir de là. Faire des travaux maintenant, cela me paraît assez aléatoire.

Monsieur Jean-Mar NICOLLET

D'où notre question ; nous ne demande pas de les faire rapidement mais d'y réfléchir et de participer bien sûr à la réflexion avec les 2 commissions, afin d'apporter une réponse aux pétitionnaires en leur disant exactement ce que tu viens de dire, qui est tout à fait exact, puisque nous n'allons pas faire des travaux pour les démolir après. C'est évident. Lorsque l'on va réaménager, il serait peut être bon d'y réfléchir avant et une fois les travaux terminés, faire quelque chose de cohérent en concertation avec les habitants et les élus.

Monsieur le Maire

Par rapport à la pétition que j'ai reçue récemment, nous avons décidé de recevoir les signataires de la pétition. Nous ferons une réunion d'information avec eux pour leur expliquer les contraintes liées aux travaux futurs, que nous ne connaissons pas encore dans leur date précise, mais qui vont avoir lieu cette année ou l'année prochaine, aux travaux d'EDF pour le câblage souterrain de la connexion électrique venant des éoliennes marines.

Cela permettra à la fois d'écouter plus précisément les demandes des riverains et de répondre sur les travaux et le phasage des travaux puisque nous n'engagerons des dépenses de travaux de sécurisation, de ralentisseurs, que lorsque la voie sera reconstituée dans son intégralité.

Louis me communique le calendrier des travaux. En 2016, nous sommes à la phase des autorisations administratives pendant le premier semestre 2016 puisque l'enquête publique s'est déroulée en 2015. Les travaux devraient donc commencer à partir du second semestre 2016, pour une première mise en service en 2018. Cela veut dire que nous ne pouvons pas connaître aujourd'hui la date à laquelle ces travaux seront réalisés. Nous ne pouvons pas connaître en conséquence la date à laquelle les mesures de ralentissement de la vitesse sur le tronçon entre les Six Croix et le carrefour de la Sencie seront réalisés, mais ils seront à réaliser en tenant compte de cette contrainte liée aux travaux d'EDF.

Je précise qu'il y a quelques semaines, une fuite d'eau s'est produite sur une canalisation d'eau potable de la CARENE à hauteur de la butte de Bily en descendant vers le village de la Sencie. C'est également au bord de cette route, (je me tourne vers Angélique, parce qu'elle était d'astreinste ce jour là, qui à 6 h 30 du matin environ est intervenue sur le site avec les services de la CARENE).

C'est une portion qui est extrêmement utilisée. Vous avez la grande canalisation d'eau potable qui vient d'être reconstituée par la CARENE, qui passe de l'autre côté et vous avez cette canalisation qui a été défaillante quelques jours avant les travaux qui était prévus, travaux qui n'avaient pas été réalisés par la CARENE en raison de l'exercice PPI de la raffinerie et où il n'était pas envisagé de faire en même temps les travaux. Malheureusement, c'est arrivé le samedi matin alors que les travaux devaient être réalisés la semaine suivante. Ces travaux ont été réalisés dans l'urgence absolue.

C'est un tronçon de voirie qui, avec les canalisations, avec le futur câble électrique et autres, est fortement sollicité dans les tréfonds, dans le souterrain. Une fois que tous ces travaux seront terminés, il faudra penser à reconstituer la surface, à sécuriser le passage des piétons, notamment les enfants le matin pour se rendre aux arrêts de bus.

Pour ce qui concerne les abribus, c'est de la compétence de la CARENE, ce n'est pas de la compétence communale. Comme je suis en charge avec Jean-Jacques LUMEAU à la CARENE de la commission des grands services publics, c'est une demande que je ne manquerai pas de porter la CARENE.

Lorsqu'on demande un abribus, il faut justifier par des éléments concrets et chiffrés. Nous devons faire des chiffrages, et des études pour justifier la demande d'abribus dans ce secteur, tout en sachant bien que la CARENE n'implante pas des abribus partout parce que les communes demandent. Il faut justifier.

Voilà pour ces informations. Nous réunirons prochainement tous les riverains signataires de la pétition et nous échangerons avec sur ce sujet et les autres sujets qui les préoccupent en matière de circulation.

Monsieur le Maire

Il y a une autre question qui concerne le dispositif « Voisins vigilants ».

Effectivement, une réunion s'est tenue l'année dernière avec les habitants de tous les quartiers de DONGES. Depuis lors, le dispositif a commencé à se mettre en œuvre sur un secteur qui est un peu le secteur pilote à DONGES puisque c'est le secteur de l'Aubinais qui a organisé le dispositif « Voisins vigilants ». Il manque juste les panneaux de signalétique, mais cela va être installé.

C'est déjà en place. Le Capitaine RENNESSON de la gendarmerie de MONTOIR DE BRETAGNE m'a indiqué que cela fonctionnait bien. La dernière fois que je l'ai vu, il n'y avait pas eu d'intervention, il n'y avait pas eu de matière à intervenir au titre des « Voisins vigilants » mais le système est rodé entre les voisins de ce quartier. Je sais que l'association s'est réunie récemment et en a parlé à Marie-Andrée PICOT qui était présente.

D'autres quartiers vont y rentrer. J'ai demandé à Didier RIAUD de superviser et nous allons travailler là-dessus ensemble, avec la gendarmerie, superviser le maillage du territoire dongeois à par des opérations identiques et Jean-Pierre LE ROUX n'est pas là ce soir, mais lui aussi s'en occupe dans son quartier.

D'autres quartiers sont à identifier : Er - Revin – La Roulais – Assac – la Sencie et autres et puis les quartiers du centre bourg : les Ecottais, etc...

Le maillage va être réalisé progressivement. Ce que l'on imagine avec le Capitaine RENNESSON, lorsque nous aurons un nombre de dispositifs suffisamment étoffé sur le territoire communal au cours de l'année 2016, c'est de communiquer auprès de la population là dessus et certainement qu'il y aura une opération de signature officielle de conventions avec les représentants des autorités de l'Etat et de la gendarmerie pour conforter ce dispositif, qui semble-t-il donne satisfaction là où il est déjà installé dans d'autres régions de FRANCE. Ce dispositif « Voisins vigilants » est devenu très important dans les zones pavillonnaires notamment qui sont souvent visitées par des cambrioleurs.

Sur le chiffre des cambriolages, je n'ai pas encore les chiffres définitifs de l'année 2015. Ce que je sais, c'est que le nombre de cambriolages sur DONGES, à la rentrée 2015, (cela a peut être évolué depuis) globalement a baissé considérablement au premier semestre 2015. C'est une problématique générale. Les cambriolages sont liés à d'autres formes de délinquance telles que stupéfiants et c'est pour payer les dettes liées aux stupéfiants.

C'est un vaste problème. En attendant, le dispositif « Voisins vigilants » sera déployé sur le maximum de territoire de la commune au cours de l'année 2016.

En tout cas, c'est notre volonté.

Monsieur Philippe LETERRIER

Il paraît qu'il sera impossible de mettre des panneaux dans tous les lieudits, mais simplement aux entrées principales de la commune, selon les dires de la gendarmerie. Ils m'ont également précisé qu'ils étaient en attente d'une réunion avec Monsieur RIAUD.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de retard. Des propositions ont été faites. Nous avons rendez-vous le 25 février avec le Capitaine RENNESSON à MONTOIR DE BRETAGNE pour faire le point sur ce dispositif. Nous sommes très vigilants, sans jeu de mots, sur la sécurité de notre territoire. Les panneaux ne seront pas implantés qu'aux entrées de la commune. Dans d'autres régions de FRANCE, où je n'étais pas plus tard qu'hier, les panneaux sont implantés à l'entrée du quartier concerné, je dis bien **quartier** et non pas commune. Cela n'a pas de sens de dire commune, parce que la commune de DONGES ayant 4 850 hectares, si on met un panneau au Pont de la Guesne et un autre au Pont de la Taillée, je pense que cela n'informerait pas grand monde

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'avais une demande à formuler par rapport à la première partie de la question qui nous semble tout à fait pertinente. J'aimerais qu'en commission d'urbanisme, nous puissions lister et voir la réalité des choses sur les points dangereux qui se trouvent sur les routes communales, voire départementales et notamment étudier les doléances des Dongeois (j'en avais déjà parlé à l'adjoint concerné) sur la Roulais, L'Aubinais, les Six Croix. Merci

Monsieur le Maire

Le travail en commission se fera en commission.

Juste une dernière information, suite à la demande de Madame ALBERT lors du dernier conseil municipal concernant le bilan d'occupation des mobil-homes au camping.

- mobil-home à 2 chambres :
 - 54 % entre mai et novembre 2015 avec des pics de fréquentation au mois de mai : 74 %,
 - 67 % au mois de novembre
 - et beaucoup moins au mois de septembre après la fin des arrêts 33 %

- mobil-home 3 chambres :
 - 53 % en mai
 - 100 % en juin
 - 71 % en août
 - 18 % septembre.

On voit le même pic qu'au mois de septembre et ça remonte ensuite : 48% (octobre - 45 % novembre).

Le taux d'occupation est supérieur aux prévisions. Après la période creuse de septembre, le taux était à nouveau en hausse. Il semble bien que ces mobil-homes répondent à une demande liée à une évolution des modes de vie des travailleurs en déplacement.

Nous serons attentifs à l'évolution de cette occupation et si cela se confirmait, nous pourrions envisager en 2016 dans le budget annexe une acquisition de deux mobil-homes supplémentaires.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions du public, je lève la séance.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN